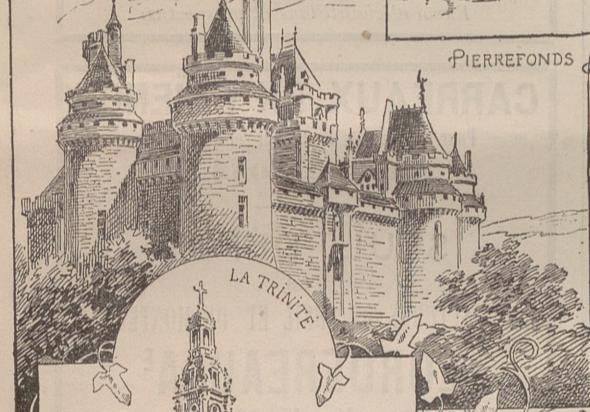
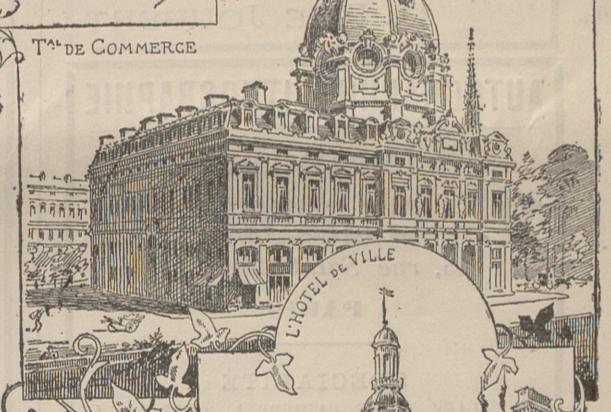




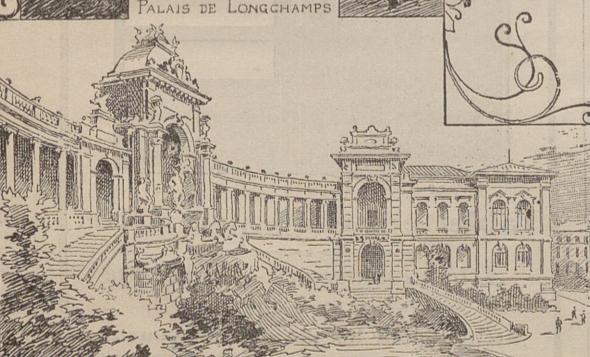
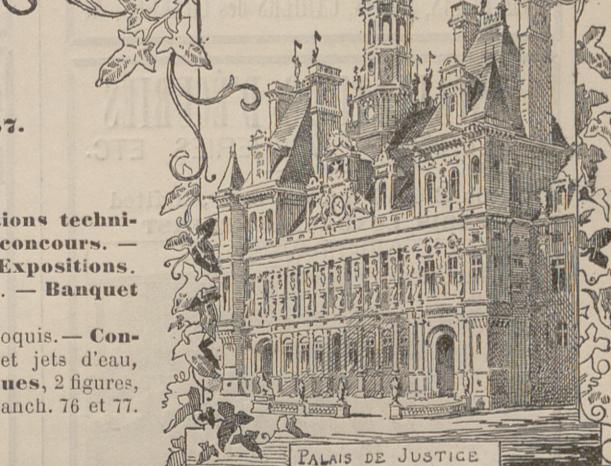
LE MONITEUR DE LA CONSTRUCTION MODERNE



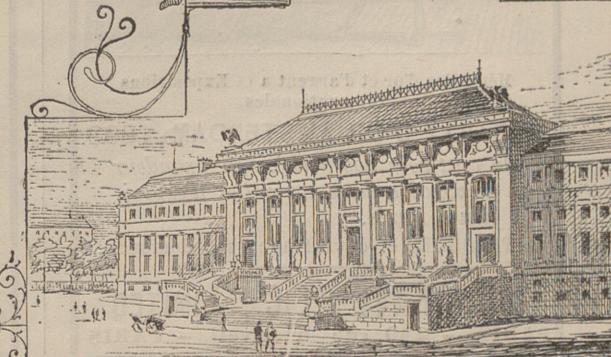
ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE
DIRECTEUR : P. PLANAT



SOMMAIRE
TEXTE. — Causerie : L'architecture au Salon de 1887. École des Beaux-Arts. Concours de Maisons-Laffitte. Consultations juridiques. Pièces d'appui et jets d'eau. — Hygiène. — Consultations techniques. — Exposition du Havre. — Le dossier des concours. — Reconstruction de l'Opéra-Comique. — Concours. — Expositions. — Bibliographie. — Salon de 1887. — Beaux-Arts. — Banquet du Salon. — Nouvelles.
DESSINS. — Frontispice. — École des Beaux-Arts, 6 croquis. — Consultations juridiques, 1 croquis. — Pièces d'appui et jets d'eau, 5 croquis. — Hygiène, 1 figure. — Consultations techniques, 2 figures.
PLANCHES HORS TEXTE. — Hôtel, rue de Siam, à Paris, planch. 76 et 77.



Un numéro tous les Samedis
Prix de ce numéro : 75 centimes.
PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.
DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.
Union postale : 35 fr.
Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris,
Administration : 17, rue Bonaparte.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

R. 6599

R 5404



OFFICE DE BREVETS FONDE EN 1874
B. Martin. — 104, rue Saint-Maur. — Paris.

NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUS SYSTEMES
BRUNEL ET KLEIN invent. btes. S. G. D. G.
88, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

20 Médailles — Notice franco
ENDUITS HYDROFUGES DEL. CARON
contre murs humides, salpêtration, ciments
L. CARON, inventeur, 58, R. du Cherche Midi Paris

AMEUBLEMENTS
EN
TOUS GENRES

M. Jacquelin
TAPISSIER-DÉCORATEUR

SIÈGES
ET
TENTURES

PARIS
6, RUE JOUBERT

AUTOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE
IMPRIMERIE
V. CLÉMENT
35, rue Saint-Marc, 35
PARIS

SPECIALITÉ
pour PLANS, DEVIS, CAHIERS des CHARGES, &

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison **MUSGRAVE & Co, limited**
PARIS, LONDRES et BELFAST

MUSGRAVE'S



Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.
MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET Co, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

MOSAIQUES

Maison fondée en 1852
La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra.
DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
en marbre pour pavements
MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ. Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA maître mosaïste brevé
2 bis, rue Legendre
PARIS

MOSAIQUES

Décoratives en Email
SUR FOND D'OR
POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MARBRE
GUILBERT--MARTIN
Fournisseur de l'Atelier National
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MOSAIQUES
Du Panthéon et du Louvre
275, AVENUE DE PARIS, 275
St-DENIS (Seine)

GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE
Industrielle et Commerciale
Deux forces motrices

J. GALICHER FILS.
81, Boulevard Montparnasse
VI^e Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.
Téléphone G.

CLARK ET Co
Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes
CLARK BUNNETT ET Co, LIMITED, Succ^{rs}
Médaille d'Argent
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE. PARIS 1878

Récompenses aux Expositions de		Récompenses aux Expositions de
Vienne		Oporto
1867		1865
Londres		Philadelphie
1862		1876
Moscou		Melbourne
1872		1881
Dublin		Amsterdam
1872		1883

Fournisseurs de l'Etat, de la Ville de Paris, de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
MAISON ÉTABLIE A PARIS EN 1860
BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
Ascenseurs Hydrauliques et autres

GUÉRET FRÈRES (Guéret jeune suc^r)
SCULPTEUR FAB^r DE MEUBLES
Sièges et Tapisserie
MENUISERIE ET DÉCORATION ARTISTIQUE
216, RUE LAFAYETTE, 216

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878
CARRELAGES CÉRAMIQUES
DE **BOULENGER AINÉ, A AUNEUIL**
Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (Oise)
EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER
Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol. — Paris.

CROCHETS AUTOMATIQUES



pour fixer
LES ARDOISES
sur les
COUVERTURES

Système breveté, s. g. d. g.
MÉDAILLÉ
DANS
toutes les Expositions :
OR, VERMEIL, ARGENT,
BRONZE,
ADOPTÉ
par le
GENIE CIVIL
et le
GENIE MILITAIRE

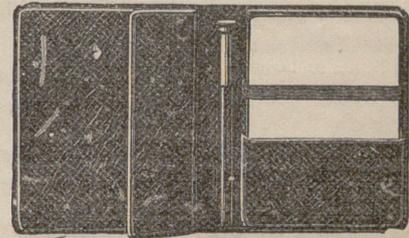
CHEVREAU-LORRAIN & FILS
FABRICANTS, Rue de Lyon, 10, PARIS.
Envoi d'échantillons et prospectus.

CARREAUX EN FAÏENCE
Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur
DE MAISONS

SEUL DÉPOT
DES
MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEAUX
LORDEREAU A^e
Rue Paradis, N° 56, à Paris.

MAROQUINERIE CHAMOUN
FABRIQUE FRANÇAISE
76, Rue de Richelieu, 76
PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géomètres, Agents Voyers et pour Officiers ministériels, Avocats, Négociants, etc.
Portefeuilles de poches
Porte-monnaie. — Porte-cigares
FOURNITURES DE BUREAUX



Tablette d'artiste, prix : 12 fr.

Articles nouveaux. — Papeterie
COMMISSION
Ateliers pour les pièces de commande



L'ARCHITECTURE AU SALON DE 1887

(Voyez page 433.)

Dans le même ordre d'idées, voilà une *Ecole de droit*, de M. Joannis, qui me paraît bien peu personnelle.

— L'attique est un peu haut pour l'ensemble, mais l'architecte a habilement utilisé ce vaste nu en y plaçant une inscription qui évite des malentendus regrettables.

— Oui, on pourrait même ajouter : « Licence ; Doctorat — au mois et à l'année — le tout au plus juste prix ; on porte en ville ». Et les deux dames décolletées qui tiennent l'enseigne, qui représentent-elles ?

— Ce sont des figures allégoriques ; la Saisie et la Poursuite, probablement.

— Comme ce monsieur, dont une peau de lion couvre la tête, et cette dame, coiffée d'un casque, que j'ai fréquemment remarqués sur vos monuments.

— Ce *monsieur* et cette *dame*, comme vous les appelez, naïf Extrême-Orient, sont des divinités : Hercule et Minerve.

— Des divinités ! Vous autres, chrétiens, vous n'êtes cependant pas polythéistes ?

— Bien entendu ! Minerve et Hercule sont dieux du paganisme, comme Vénus, Jupiter, Apollon, Mercure, etc.

— Pour multiplier ainsi leurs effigies, vous les adorez donc, vous les respectez ?

Je ne pus retenir un éclat de rire énorme.

— Mais, Mitouï, ces divinités-là sont mortes, archi-mortes, et si vous voulez vous rendre un compte exact du respect que nous leur portons, vous n'avez qu'à passer une soirée à la Gaité. *Orphée aux enfers* vous édifiera à ce sujet.

— Quel étrange peuple vous êtes ? Ainsi, vous continuez à représenter gravement, pompeusement, des êtres imaginaires — visions créées par les poètes d'une autre race que la vôtre — dont le souvenir vous paraît grotesque et ridicule ! Pourquoi ces fantômes plutôt que d'autres ? Pourquoi alors vous tenir dans ce cercle étroit ? Pourquoi ne pas emprunter à l'Égypte, à l'Inde,

au Mexique, à la Chine, à notre Japon, les terribles ou gracieuses effigies de leurs divinités ?

— Parce que Minerve et... les autres sont étroitement liés à l'art antique.

— Encore!!! Mais c'est de la monomanie !

— Ah ! mon cher, ménagez vos expressions.

— Vous prétendez donc que les Grecs et les Romains avaient le monopole exclusif du beau ?

— Certainement.

— Et que tout ce que l'humanité, dans son incessante et puissante fécondation, a produit loin d'eux et sans eux est nul, vide, absurde et barbare ?

— Indubitablement. Hors de l'Église pas de salut.

Mon interlocuteur, vaincu par cette argumentation serrée, se tut et me tourna le dos.

Je considérais les jolis croquis de voyage de M. Saladin, lorsque mon compagnon, que je croyais froissé et humilié de sa défaite, me frappa sur l'épaule, le sourire aux lèvres.

— Vous regardez-là, me dit-il, de charmants dessins, brillants, spirituels, pleins de verve et d'un réel intérêt pour un homme du métier. Mais ils ne me semblent nullement à leur place au Salon.

— Pour cette fois, Mitouï, nous allons être d'accord. Ni les peintres, ni les sculpteurs, ni les graveurs n'ont la faculté — en auraient-ils l'idée — d'envoyer des croquis ou des esquisses à l'Exposition annuelle. Les architectes ont absolument tort de présenter, avec un pareil sans façon, des documents intimes qui ne cadrent nullement avec l'apparat officiel et tant soit peu pompeux du palais des Champs-Élysées.

— A la bonne heure ! Eh ! bien, très cher, puisque nous voilà redevenus bons amis, donnez-moi donc votre avis, sans parti-pris, sur le *Palais-Tunisien* de M. Wable.

— Il y a là, je le confesse, un sérieux effort. Cette adroite reproduction d'un spécimen de l'architecture arabe, est faite avec goût et érudition, quoique les peintures soient bien pâles, bien timides, bien tristes.

— *La Mosquée de Sidi-Ramdam, à Alger*, de M. Albert Ballu est, en effet, d'une exactitude autrement rigoureuse. Il est difficile de comprendre avec plus de finesse et de rendre avec plus de talent l'Art mauresque, cet art merveilleux que le public ne connaît guère que par les Bains Deligny et l'Alcazar du faubourg Poissonnière.

— Peuh! qu'importe. C'est un art barbare après tout où l'on ne retrouve aucune application des règles de Vitruve et je ne vois pas trop ce que l'on pourrait en tirer.

— Comment barbare! Barbares les monuments mauresques d'Espagne, d'Afrique et d'Asie! Barbares ces produits grandioses d'une civilisation affinée et brillante! Barbares ces chefs-d'œuvre de grâce, d'élégance, d'originalité, de coloration et de caractère! Vous êtes sévère.

— Mais oui, barbares, archi-barbares, puisque dans ces chefs-d'œuvres — comme vous appelez innocemment ces constructions étranges — l'érudit, l'artiste véritable, est frappé de l'ignorance crasse de ces pauvres êtres qui ont accumulé des pierres les unes sur les autres, sans discernement et au hasard.

— Au hasard!

— Pas de style, pas d'ordres, pas d'entablements, pas de rapports, par conséquent, entre la colonne et le reste de l'édifice, pas la plus légère connaissance des éléments les plus simples de l'architecture, pas la moindre notion d'orthographe technique.

— Pardon, dites : d'orthographe grecque ou romaine. Mais, parce qu'on lit Homère et Virgile, Eschyle et Tacite, doit-on rejeter avec mépris Dante, Shakespeare, Confucius, Goethe, Calderon, Rabelais, Pascal, Victor Hugo, Baudelaire, et ces poèmes superbes qui ont pour titres : *Les chansons de Gestes, le Ramahiana, les Niebelungen?* De quel droit votre art classique s'arroge-t-il l'omniscience et se déclare-t-il arrogamment l'unique détenteur du beau?

— Nous revenons toujours au même point, Mitouï : parce qu'il a atteint la perfection absolue et qu'il n'y a pas de progrès en Art.

— Voilà qui est bien dit : Non certes, il n'y a pas de progrès en Art, et, sous ce rapport, l'esprit humain ne recule, ni n'avance ; il sommeille, il s'éveille, s'éteint, ressuscite, meurt ou éclate comme la foudre, sans qu'on sache bien ni pourquoi, ni comment. En somme, il y a autant de génie et de puissance dans le Livre de Job que dans les plus sublimes pages modernes. Mais le soleil aussi est immuable, et pourtant un coucher de soleil est-il le même au pôle Nord qu'à l'Équateur? Une œuvre maîtresse sort vivante d'un cerveau sans causes évidentes, sans prodromes apparents, sans enchaînement logique de faits scientifiques; il est bien difficile — pour ne pas dire impossible — de la comparer à une production de même envergure avec laquelle elle ne peut, elle ne doit avoir aucun point de contact immédiat.

— Cependant, permettez...

— Eh! non, mille fois non. Ce serait, par exemple, commettre une injustice, une véritable folie que de placer en parallèle la Sainte-Chapelle et le Temple de Pœstum.

— Lequel des deux monuments, toutefois, préférez-vous?

— Tous les deux ; l'un à Paris et l'autre en Sicile. Et vous, cher ami, qu'aimez-vous mieux, une bouteille de Champagne ou *la Comédie humaine*, de Balzac?

— En voilà une question... japonaise!

— Elle vaut la vôtre, mon bon... Ne cherchez donc pas à écraser le génie par le génie dans des comparaisons puérides, ne le mettez pas en flacons, ni en boîtes étiquetées, ne créez pas pour lui des classifications, des estimations, des numéros d'ordre, des jaugeages, des concurrences, des rangs de taille. Le beau « n'est pas au coin du quai » ; il ne se vend pas dans une boutique qui a la prétention de posséder « la spécialité de la maison » ; il est partout, il a été de toute éternité, il existe, il existera toujours, et surtout — oh ! surtout — il n'a nul besoin d'être régenté par personne. Tenez, voilà une série de projets qui n'ont aucune parenté avec les entablements, les guirlandes et les chapiteaux romains et qui, cependant, sont remplis de talent.

— Des restaurations et des relevés de vieilleries gothiques et renaissance, peuh! du bric-à-brac.

— M. Gontier, avec *le Château du Rocher à Mezangers* ; M. Masqueray, avec *la Restauration de la Cour des Aides, à Rouen* ; M. Monnier, avec sa très curieuse et très habile restauration de *l'Ancienne Eglise de Vannes* ; M. Benouville avec *le Château de Chalucet et l'Abbaye de Flaran* ; M. Deslignières, avec *le Vieux clocher de Saint-Front* ; M. de Baudot, avec *le Château de Moulin et la Cathédrale de Clermont* ; M. Petitgrand avec son étourdissant rendu des portes en bois de *la Cathédrale du Puy* ; M. Fivaz avec son projet d'une *Nouvelle façade pour l'église Saint-Nicolas à Fribourg*, projet extrêmement serré, d'un joli sentiment archaïque et aussi bien dessiné que brillamment rendu ; M. Ridet, avec *le Château de Chemazé* ; M.....

— Ah! Mitouï, faites-moi grâce du reste ; M. Guadet, l'illustre maître à qui la France et Paris étonnés doivent l'Hôtel des Postes que l'Europe nous envie, M. Guadet a eu bien raison de s'écrier un jour, dans un accès de mâle éloquence : « l'archéologie, voilà l'ennemie ! »

— Qu'est-ce que M. Guadet a donc été faire à Rome pendant trois ans? Les dessins des pensionnaires de la Villa Médicis ne sont-ils pas de simples relevés archéologiques?

— Oui, oui, ergotez. Un artiste de cette trempe n'a pas besoin de se défendre, ses œuvres parlent pour lui ; elles auront plus de force que vos attaques, moyen-âgeux que vous êtes, et elles prouveront victorieusement que leur auteur n'a jamais commis d'archéologie. Oh! vous avez beau dissimuler votre tendresse enfantine pour le Roman, le Gothique, la Renaissance perce dans chacune de vos paroles.

— Ou, plus justement, ma profonde admiration pour une architecture qui a été celle de votre race et de votre tempérament et qui a produit des modèles de charme, d'esprit, de logique, de grandeur, de sublimité. Mais, pour parler avec une entière sincérité, je ne regrette en aucune façon un art éteint qui jurerait sûrement avec notre époque, et personnellement, je ne souhaite pas des résurrections plus curieuses qu'utiles.

— Que rêvez-vous donc?

— Autre chose.

— Mais quoi?

— Une architecture XIX^e siècle.

— Patatras! il ne manquait plus que ça. C'est le comble!

Une architecture nouvelle maintenant, une architecture réaliste, naturaliste, moderniste, impressionniste peut-être ?

— Eh ! oui. Sans malheureusement entrer entièrement dans cette voie, j'ai remarqué, tout en causant avec vous, plusieurs exposants qui ont tenté d'heureux essais dans ce sens. *La Villa de Bénerville*, de M. Mussigmann ; la frise décorative dans *une Salle de billard*, de M. de Massy ; les faïences peintes, dans les Halles de Limoges, de M. Levesque ; *les Maisons d'artisans*, de M. Chanut, donnent une note spéciale et très personnelle au Salon. A ce même point de vue, un des plus ravissants envois, est celui de M. Bonnier. Sa *Maison de campagne* est une œuvre d'art exquise qui regorge de talent, sous sa simplicité et son manque de prétentions. L'auteur, on le voit, a compris et deviné les besoins de notre époque tourmentée, notre amour du bibelot, notre recherche du pittoresque, notre haine du monotone, notre horreur du *déjà vu*. Avec une rare finesse d'esprit, il a su tirer parti de vos défauts et de vos qualités, Français de la décadence, vous qui êtes raffinés, instruits, intelligents, mais bien blasés, et qui souffrez tous du mal de Des Esseintes. Il a crânement et honnêtement accusé son plan à l'extérieur, il a silhouetté ses façades, sans tomber dans le joujou de Nuremberg et il a arrangé ses intérieurs avec un goût d'érudit saupoudré d'une élégante mondanité. Les charmants dessins, les adorables perspectives vivantes, animées, amusantes ! Et quelle excellente idée de meubler ces chambres, de mouvementer les moindres coins, de se débarrasser ainsi de l'odieux tapissier dont la suffisance n'a d'égale que la nullité, et de se montrer vraiment le « Maître de l'œuvre » ! Ah ! mon cher, comme les architectes ont tort de ne pas abandonner le sempiternel, solennel, froid et assommant géométral et de ne pas envoyer des projets enlevés de verve et exécutés avec cet étourdissant brio qui coule, avec le sang, dans les veines françaises !

— Mitouï, méfiez-vous, vous devenez éloquent.

— Vous vous plaignez que le public n'aille jamais au salon d'architecture ? Eh ! bon sang, qu'irait-il faire dans cette galère, le malheureux ! il y périrait d'ennui. Rendez vos expositions intéressantes, il y viendra, j'en réponds.

— Et pour arriver à ce résultat tant désiré, que faut-il, lumière de l'Orient ?

— Il faut moins de relevés qui n'amuse personne, — même pas les membres de l'Institut, — moins de projets d'école, moins de lavis d'élève ; il faut, imitant les anciens que vous admirez tant, aimer son temps et ne pas vivre de cendres éteintes ; il faut se mêler à la vie commune, écouter les bruits de la rue, se fondre dans la foule et ne pas rester — comme un saint ou une grue — éternellement perché sur une colonne, cette colonne fût-elle du plus pur Paros et dessinée par Ictinus. L'immobilité est cousine de la mort et la pose favorite des Fakirs qui se regardent éternellement le nombril ne leur a pas réussi. Croyez-moi, très cher, au physique comme au moral, l'odeur des cadavres est malsaine pour les vivants.

— Vous devez avoir beaucoup de goût.... au Japon, vous, jeune homme.

« On feerme ! » nous apporta un écho lointain tamisé par le bourdonnement de la foule de la sculpture. Le cri venait de la peinture. Quant à notre gardien, celui de l'architecture, il dormait toujours, très calme, dans sa sérénité olympienne et classique.

F. JOURDAIN.

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 2^e classe.

Les élèves de 2^e classe avaient, cette fois, pour le concours de composition, à disposer des *bains publics sur un terrain irrégulier* dont la forme est indiquée par nos croquis. Les trois petits côtés du terrain se trouvaient sur des rues, les autres étaient bordés par des murs mitoyens sur lesquels, par conséquent, on ne pouvait prendre de jours directs.

A l'entrée principale qu'on devait placer sur le côté marqué par nos mêmes croquis, étaient un vestibule, un bureau, des escaliers, une salle d'attente fermée l'hiver et ouverte l'été, un café et un estaminet avec dépendances.

Dans une partie librement et facilement accessible de l'établissement étaient les réservoirs, la buanderie et la lingerie, le logement du maître, ceux des serviteurs et les locaux nécessaires pour le service des bains à domicile.

Ces bains étaient divisés en deux parties principales, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Chacune de ces divisions devait contenir, dans un rez-de-chaussée et un ou deux étages, autant de cabinets qu'il était possible d'en établir, les dépendances nécessaires et quelques grands cabinets disposés particulièrement pour des bains spéciaux, pour les douches de vapeur, d'eau froide, etc. Dans chaque partie devait aussi se trouver une piscine pour des bains en commun.

Des jardins étaient ménagés pour l'agrément des baigneurs et pour l'éclairage et l'aération des bâtiments.

Le côté de l'entrée avait 25 mètres ; on pourra d'après cette mesure, établir approximativement la longueur des autres côtés.

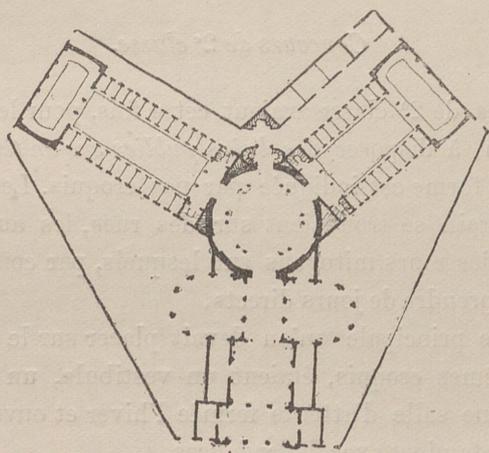
Étant donnée la forme du terrain, la 1^{re} disposition qui venait à l'esprit consistait à placer, suivant chacun des trois axes, chacun des trois groupes demandés ; dans l'axe d'entrée le vestibule et le café avec ses dépendances, et dans les deux autres, d'une part les bains et la piscine pour les femmes, ces trois groupes se rattachant à une salle centrale formant salon de repos.

Dans ce cas la difficulté était de rattacher convenablement les trois groupes sur ce salon de repos, de façon que les communications n'y fussent pas percées n'importe comment. Cette disposition a été adoptée par un grand nombre de concurrents avec un succès inégal ; elle l'avait été assez bien par M. Dupuy, élève de M. André, qui a eu une première mention (voir le croquis ci-joint) et avec un peu d'embrouillamini par M. Coulon, élève de M. Pascal, auquel pourtant certaines parties bien arrangées ont valu aussi une première mention, — un tel plan demandait une grande science d'arrangement qui ne s'acquiert qu'à la longue.

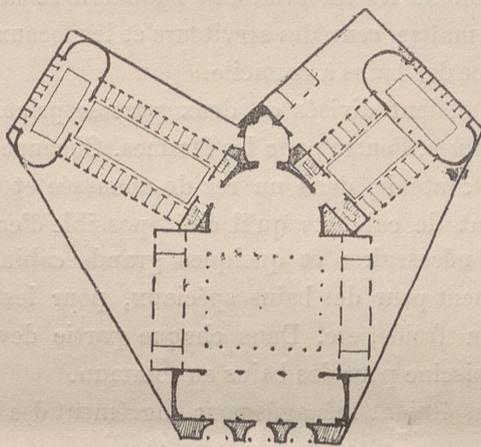
— Mais c'est en proposant souvent de ces programmes aux élèves qui peuvent être appelés à en réaliser plus tard de semblables sur des terrains encore plus irréguliers, qu'on les habituera à se jouer des difficultés, et une fois en possession de toutes les suppressions architecturales, ils pourront, sans être arrêtés par la recherche des mots, se livrer plus entièrement au rendu du caractère. — Car, à vrai dire, ce n'est pas ce caractère qui nous a frappé devant les projets exposés, à part quelques exceptions, il faut toujours s'empresse de l'ajouter, pas plus devant l'ensemble des façades que devant l'ensemble des coupes. Les plans eux-mêmes étaient-ils assez caractérisés ? Les différentes

BAINS PUBLICS SUR UN TERRAIN IRRÉGULIER.

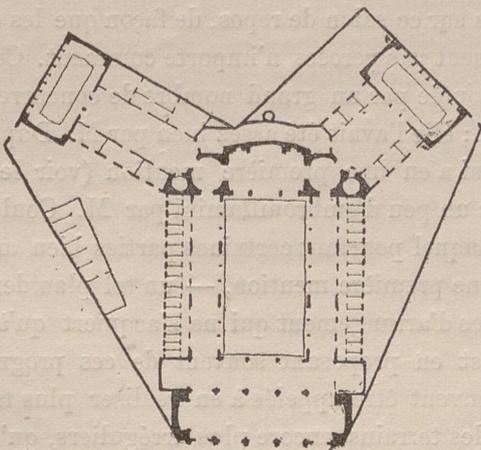
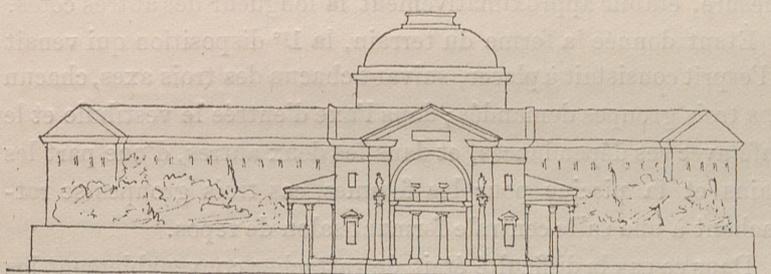
Projet de M. Dupuy.



Projet de M. Garnier Antoine.



Projet de M. Legros.

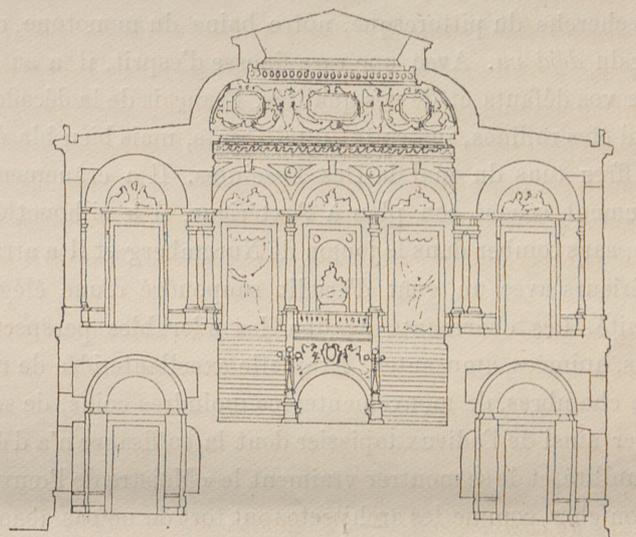
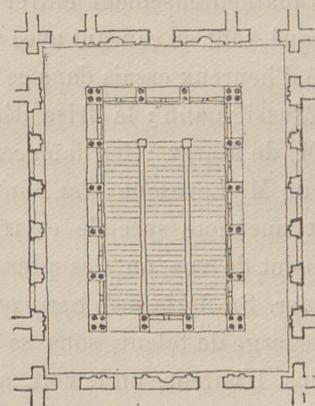


parties s'y lisaient-elle avec assez de clarté? Beaucoup nous ont semblé bien embrouillés.

Un des plus clairement indiqués était le plan de M. Garnier Antoine, élève de M. Pascal, plan dont nous donnons le croquis. Il y a bien toujours quelque chose à dire, les communications des bains avec la partie demi-circulaire n'auraient pas été franchement marquées, mais l'aspect général en était agréable. Par

UN ESCALIER DE PALAIS.

Projet de M. Lerolle Adolphe.



exemple, les motifs de thermes qui formaient les entrées principales eussent été mesquins; il est certains motifs qui se refusent à être traités en petit.

M. Legros, élève de M. Blondel, avait un parti un peu différent des autres. — Au lieu de grouper ses cabines de bains dans les ailes, il les avait placées à droite et à gauche d'un jardin situé dans l'axe principal et qui eût servi de café. — Toute cette partie largement traitée eût offert un aspect très gai et a fait obtenir à son auteur une première mention.

Passons au concours d'éléments analytiques. Le sujet proposé était un *escalier de palais*. Cet escalier eût été destiné à conduire du rez-de-chaussée à la partie du 1^{er} étage où eussent figuré les grands appartements de réception. Il devait être précédé d'un vestibule et se composer d'une triple rampe. On montait d'abord entre deux murs d'échiffre, du sol du rez-de-chaussée à un premier palier, et de là, par une double rampe en retour, à un portique formant palier au 1^{er} étage.

Ce portique était à arcades et voûte, et le plafond de la cage d'escalier à voûtures ou entièrement horizontal. Afin d'obtenir une épaisseur de mur assez puissante pour résister à la poussée de la voûte du portique, les colonnes supportant les trois arcades devaient être accouplées dans le sens de l'épaisseur, comme au temple de Bacchus, à Rome, et cet accouplement relié par un entablement.

Ces colonnes étaient d'ordre dorique romain, avec base attique et chapiteau orné de sculptures dans le gorgéon et les moulures de l'échine; le fût avait des cannelures doriques, *rudentées* jusqu'au tiers de sa hauteur. L'étage à franchir avait 7^m50 de haut.

La longueur de l'escalier prise sur le palier était de 8 mètres. Les autres mesures étaient indéterminées.

Le parti était tellement indiqué par le programme qu'il me semble inutile d'y insister. La plupart des concurrents ont fait régner le portique, formant palier au 1^{er} étage, tout autour de l'escalier, et ont adopté le plafond à voussures au-dessus de la cage d'escalier, mais beaucoup n'ont pas fait attention qu'en prolongeant trop les voussures, ils diminuaient trop la surface plane constituant réellement le plafond qui eut alors présenté la forme d'une bande très étroite et tout à fait disgracieuse.

Il en est aussi qui ont adopté les voussures avec lunettes et nervures allant rejoindre la bordure du plafond. Cette disposition surchargeait les colonnes, surélevait la cage et présentait une superposition d'arcs de même importance dont on se serait fort bien passé. Le croquis que nous avons fait d'une partie du projet de M. Lerolle Adolphe, élève de M. Guicestre, montrera la disposition adoptée généralement, mais avec plus ou moins de réussite dans les proportions et dans l'étude des détails.

Le sujet des esquisses était *un pont en pierre* jeté sur une rivière formant la limite de deux départements, la ligne de démarcation se confondant précisément avec l'axe transversal du pont.

La largeur de la rivière était d'environ 30 mètres au niveau des hautes eaux et celle du pont entre les deux parapets, de huit mètres.

Voici, pour terminer, le résultat du jugement de ces différents concours.

Concours de composition. — 1^{res} mentions. — MM. Dupuy, élèves de M. André, — Coulon, élève de M. Pascal, — Legros, élève de M. Blondel.

2^{mes} mentions. — MM. Poupel, Rochefrette, Tellier, Blain, Chassaigne, Delmas, Rey Adrien, Freynet, élèves de M. André; — Hurel, Parize Jean, élèves de M. Ginain; — Buzy, Buzelin, élèves de M. Guadet; — Recoura, Garnier Antoine, élèves de M. Pascal; — Mérante, élève de M. Raulin; Berhaud, élève de MM. Daumet et Girault.

Concours d'éléments analytiques. — 2^{mes} mentions. — MM. Delahaye, Desestre, Collardot, Gilbert, Heckmes, Helbelyneck, Delaunay, élèves de M. Guadet; — Antoine, Narjoux, Brochon, élèves de M. Ginain; — Gravo, Terra, Jankel, élèves de M. André; — Michelet, Février, Valentin Jean, Chiffot, Meunier Maurice, élèves de MM. Daumet et Girault; — Rousseau Léon, Reidzt, élèves de M. Pascal; — Gallebourg, Rouchi, élèves de M. Douillard; — Lerolle Louis et Lerolle Adolphe, élèves de M. Guicestre.

Concours d'esquisses. — 2^{mes} mentions. — MM. Chassaigne, Tronchet, Hubdenstock, Anciaux, Recoura, Guillemonot, Huguet.

Dans la même séance, une mention de dessin ornemental a été accordée à MM. Rousseau, élèves de M. Pascal, et Buzelin, élève de M. Guadet.

UN ANCIEN ÉLÈVE.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE

A MAISONS-LAFFITTE

Nous comprenons aujourd'hui pourquoi les journaux d'architecture ne se risquent pas plus souvent à exprimer leur opinion sur un concours, avant d'en connaître le jugement. Nous avons été assez téméraire pour l'essayer au sujet du concours de Maisons-Laffitte, et il se trouve que le projet classé n° 1 nous avait tout à fait échappé : Il était exposé à contre-jour et il fallait les yeux d'un juge pour le découvrir. Nous l'avons vu depuis. Le plan en est bien, toutes les parties y sont sagement combinées, c'est parfait, et puisqu'il paraît que MM. les conseillers municipaux de l'endroit tenaient absolument à ce que le cabinet du maire fût contigu à celui des adjoints, M. Dauvergne (devise : *Mansart*), qui a obtenu le prix, leur donnait sur ce point satisfaction.

Mais il nous faut avouer que, dans notre examen rapide des projets exposés, nous nous étions attaché à découvrir des façades, et celle de M. Dauvergne que nous aurions pourtant notée parce qu'elle était convenable, — si nous étions passé devant son projet, — n'aurait pas excité notre enthousiasme parce qu'elle n'était pas assez *cherchée*. D'autre part le couronnement en était lourd et la porte d'entrée trop étroite; et pourquoi ces meneaux en pierre dans des fenêtres ordinaires? Voilà de quoi faire bondir Messieurs les rationalistes. Et puis (mais c'est là une opinion personnelle que chacun a le droit de ne pas partager) l'architecture dite Vaudremer — et la façade de M. Dauvergne était de ce style — quand elle est traitée par d'autres que M. Vaudremer, ne parvient pas à m'empoigner; c'est comme celle de M. Garnier traitée par d'autres que par lui.

Les façades seules pouvaient offrir du nouveau, car le plan ne présentait aucune difficulté sérieuse à résoudre, bien que m'en écrive un concurrent anonyme pour m'apprendre qu'il ne partage pas mes idées (lesquelles, d'abord?) et me déclarer que, devant la somme restreinte à dépenser, « les projets *modestes* à plans sérieusement combinés devaient seuls espérer être admis au classement définitif ».

Qui prétend le contraire? N'avons-nous pas nous-même insisté sur la trop grande importance donnée aux développements de leur plan par certains concurrents? Mais un bon plan dispense-t-il d'une bonne façade? Et une bonne façade est-elle forcément surchargée de motifs ruineux? Si elle exige une plus grande dépense de talent, exige-t-elle en même temps, pour son exécution, une plus grande dépense d'argent? C'est qu'il en est beaucoup qui se le figurent. Demandez plutôt à certains édiles.

En somme quel est le but des concours? C'est de permettre à toutes les idées de se faire jour, et si l'on ne veut pas en tenir compte dans les jugements, dénierait-on à la presse spéciale le droit, sinon le devoir, de signaler ces idées. Sans elle, on aurait vite fait de dégoûter les chercheurs. Eh bien, il faut du moins qu'ils sachent que leurs recherches ne passeront pas inaperçues pour tout le monde et que l'art ne sera jamais délaissé au milieu de nos appréciations.

Et c'est pourquoi, malgré tous les désagréments, voire même les inimitiés, que cette tâche pourra nous attirer, nous continuerons courageusement et franchement, avec la plus entière bonne foi, à rendre compte des concours, autant, bien entendu, que

faire se pourra. Eh ! mon Dieu, quand notre critique déplaira, qu'on y réponde. De cette lutte de plumes et de ce choc des idées, quel grand mal pourrait jaillir ? La quiétude est le pire ennemi du progrès. Regardons toujours en avant. Les époques de lutte sont aussi les époques de production.

G. GUICESTRE.

P.-S. Ce que c'est que de se monter ! Nous allions oublier de vous nommer les auteurs des deux autres projets primés. La deuxième prime a été obtenue par M. Granet (devise : *Assise à l'ombre de ma belle forêt, etc.*). Et la troisième par MM. Poupinel et Renaud (devise : *In medio*).

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Bâtiment en construction. — Incendie. — Responsabilité.

Un entrepreneur a traité la construction d'un édifice à forfait, or, pendant le cours des travaux (la couverture venait d'être achevée) la foudre est tombée sur cet édifice et a causé des dégâts importants, même un commencement d'incendie. A qui incombe la responsabilité ? A l'entrepreneur ou à la commune ?

Réponse. — En droit, l'entrepreneur est un locateur d'ouvrage ; lorsqu'il traite à forfait la construction d'un bâtiment, il s'engage à fournir le travail et les matériaux nécessaires à cette construction. La loi dit : Si, dans le cas où l'ouvrier fournit la matière, la chose vient à périr, de quelque manière que ce soit, avant d'être livrée, la perte en est pour l'ouvrier, à moins que le maître ne fût en demeure de recevoir la chose (art. 1788 du Code civil).

Or, un bâtiment non achevé est-il un bâtiment livré, le maître est-il en demeure, peut-il être en demeure de recevoir un ouvrage en cours d'exécution ; le contrat intervenu entre le propriétaire et l'entrepreneur pour la construction d'un bâtiment est-il résolu, lorsque le bâtiment n'est pas terminé ? Le doute n'est pas permis. Le bâtiment inachevé n'est pas, ne peut pas être considéré comme étant un bâtiment livré ; l'ouvrage en cours d'exécution n'est pas, ne peut pas être mis en demeure de le recevoir ; — le contrat n'est pas résolu, n'est pas accompli, tant que l'édifice qui en est l'objet n'est pas terminé dans les termes convenus. Donc, si l'édifice vient à périr de quelque manière que ce soit avant son achèvement, et conséquemment avant sa réception, la perte en est pour l'entrepreneur.

La loi dit encore : L'obligation de donner emporte celle de livrer la chose et de la conserver jusqu'à la livraison, à peine de dommages et intérêts envers le créancier (art. 1136 du Code civil). Donc, tant que la chose n'est pas livrée, tant que la chose n'est pas reçue, le débiteur est responsable de cette chose et est tenu, en conséquence, de veiller à sa conservation.

La responsabilité de l'entrepreneur étant démontrée dans le cas qui nous est soumis, c'est-à-dire dans le cas où le bâtiment vient à périr pour quelque cause que ce soit avant son achèvement et par conséquent avant sa réception, le fait par le propriétaire d'assurer un bâtiment qui n'est pas terminé, qui n'est pas reçu par lui, qui ne lui appartient pas en quelque sorte tant que le contrat n'est pas rempli par l'entrepreneur, est donc un fait sans portée ; — ce propriétaire se garantit d'une responsabilité qui ne lui incombe pas, il se garantit des risques d'une conservation qui incombe en droit à l'entrepreneur, — et à l'occasion de cette responsabilité, de cette conservation de l'ouvrage qui

incombe à l'entrepreneur jusqu'à sa réception, qu'il nous soit permis de faire remarquer que les sous-détails de prix de règlement de la série officielle et administrative de la ville de Paris qui comprennent les déboursés de main-d'œuvre, les fournitures, les faux frais appliqués à la main-d'œuvre, le bénéfice appliqué au prix de la main-d'œuvre et des fournitures et aux frais des intérêts et avances de fonds et du fonds de roulement appliqués aux déboursés et aux frais, ne comportent pas la responsabilité de l'entrepreneur depuis le commencement de l'entreprise jusqu'au jour de son achèvement et de sa réception au point de vue de la perte de la chose dans le cas prévu à l'article 1788 du Code civil ; il nous semblerait cependant parfaitement juste qu'il soit tenu compte de cette situation dont l'importance est de premier ordre.

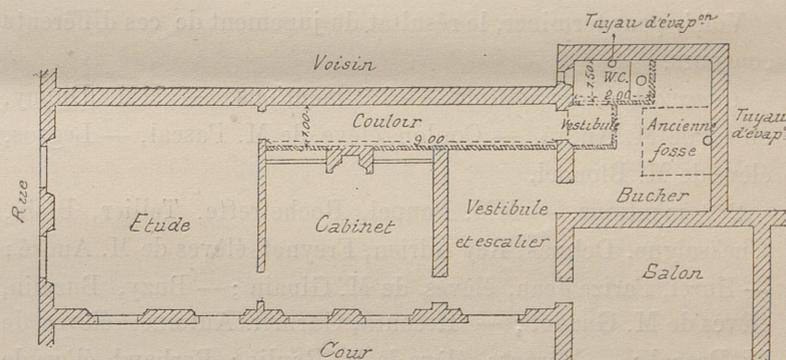
Honoraires. — Prétendue faute.

M. A... propriétaire, a chargé M. B..., architecte, de faire exécuter divers travaux de modification et d'amélioration dans une ancienne maison, dont la dépense s'est élevée à 24,600 francs.

M. B... a présenté sa note s'élevant à 1,230 francs, et M. A... prétend la réduire à 1,000 francs pour la raison que certaine disposition ne lui a pas donné satisfaction.

Voici en résumé l'exposé des faits.

Le 4 juillet 1885 M. B... architecte, a présenté un projet de modification à M. A... qui l'a accepté et dont le croquis ci-dessous indique le point litigieux.



Il s'agit de lieux d'aisances nouvellement établis pour le service de clercs et dont l'accès est donné par un couloir nouvellement créé ; cette disposition (couloir, petit vestibule et lieux d'aisances) a été immédiatement entreprise et était presque achevée, lorsque, dans les premiers jours d'août 1885, M. A... a manifesté la crainte que ces lieux d'aisances donnent de l'odeur dans son bureau.

A la lettre exprimant cette crainte, M. B... répondit : « Il n'y a aucun danger pour les odeurs de lieux d'aisances des clercs, ils sont trop éloignés de votre bureau et trop isolés pour que l'inconvénient que vous redoutez se produise ; d'ailleurs je vais faire ventiler la fosse et aussi les lieux en question. »

M. B... a en effet fait ventiler la fosse et les lieux par des conduits de 0^m20 de diamètre environ et débouchant à air libre à travers la toiture ; de plus il a fait ajouter un bec de gaz chauffant le tuyau de ventilation des lieux, et il a aussi fait modifier en agrandissant la petite ouverture donnant sur le voisin ; puis il a fait fermer ces lieux par un vestibule et une double porte, et enfin a fait poser un siège à bascule en fonte se fermant automatiquement.

Malgré ces précautions, soit à cause du mauvais entretien de l'appareil en fonte, soit parce que les portes n'étaient pas toujours bien fermées, soit encore par la disposition du couloir, l'odeur des lieux arrivant dans l'étude, c'est alors que M. B... proposa à

M. A... de remplacer le siège à bascule par un appareil hydraulique ayant pour effet d'empêcher les émanations de la fosse de se produire dans les lieux ; mais M. A... n'a pas voulu accepter cette proposition et a fait détruire les lieux d'aisances et il prétend aujourd'hui rendre l'architecte responsable et lui imposer une retenue de 230 francs sur ses honoraires.

Réponse. — La prétention de M. A... nous paraît mal fondée. Pour que l'architecte puisse être déclaré responsable, il faudrait qu'il soit prouvé qu'il a commis une faute et rien ne prouve qu'il en soit ainsi, malgré la démolition du cabinet d'aisances en question. Il est certain, en effet, qu'un cabinet d'aisances, même parfaitement installé, donne de l'odeur s'il est mal tenu, et nous devons supposer que le cabinet d'aisances devait beaucoup plaire à désirer, au point de vue de la propreté, si, malgré la ventilation établie, l'agrandissement du jour sur le voisin et les deux portes, ce cabinet présentait des inconvénients pour le cabinet de travail. Dans ces conditions on ne saurait trouver une faute imputable à l'architecte ; par conséquent sa responsabilité ne saurait être engagée et le propriétaire ne peut en aucune manière prétendre à une réduction des honoraires dus.

Les raisons qui viennent d'être données en faveur de l'allocation des honoraires sur le règlement avant rabais sont irréfutables : elles existent au même degré pour tous les travaux, qu'ils soient exécutés pour le compte des communes ou pour le compte des particuliers. L'administration de la ville de Paris l'a si bien reconnu, que dans une délibération du 25 février 1879, les conseillers ont décidé en ces termes : « Les honoraires d'architectes ne seront passibles d'aucune réduction en raison des rabais consentis par les entrepreneurs. »

Ainsi que nous l'avons dit déjà dans la *Construction moderne*, le tribunal civil de la Seine en 1876, le 7 août dans une affaire Delmar-Senault et Decoins et dans une autre affaire du même tribunal, 5^e ch., 19 août 1881, Bourdeix c. Jacobi, a décidé « que le chiffre des honoraires des architectes devait être calculé sur le règlement des mémoires avant rabais consenti par les entrepreneurs ».

Cette jurisprudence parfaitement motivée, absolument irréfutable, nous l'avons démontré, a cependant été battue en brèche par un jugement du tribunal civil de la Seine, 3^e ch., du 25 novembre 1881, jugement confirmé par un arrêt de la Cour d'appel de Paris, 2^e ch., 6 déc. 1883 (Reboul c. Gérard).

A la vérité, l'arrêt du 6 décembre 1883 ne fait pas échec, autant qu'on a bien voulu le dire, aux décisions précédemment rendues.

Dans l'espèce Reboul contre Gérard, il s'agissait en effet de travaux à forfait et non de travaux exécutés suivant la série de prix habituelle, et, en conséquence, la Cour a bien jugé, à notre avis, en ne faisant porter le taux des honoraires que sur le chiffre des forfaits ; — des travaux traités de cette façon occasionnant un travail moins considérable pour l'architecte que l'opération avec règlement des mémoires.

Il est vrai que l'arrêt dit en substance : « Que l'obligation prise par le propriétaire de donner 5 % à l'architecte n'a de base certaine et positive, à moins de convention expresse, que la *dépense réelle* à laquelle s'est élevée la construction dirigée par ce dernier ; » mais il faut observer aussi que, dans l'espèce, l'architecte avait imposé en sa faveur un taux de 2 % aux entrepreneurs et que le tribunal avait vu dans ce fait une rémunération de 7 % et non plus celle de 5 %, chiffre admis dans la pratique générale.

C'est pourquoi nous pensons que l'arrêt de la Cour d'appel du 6 décembre 1883 ne touche en rien à la jurisprudence établie par les jugements Delmar-Senault et Bourdeix précités.

Compte de mitoyenneté. — Frais.

Un propriétaire A... ayant fait construire un mur à ses frais, demande le paiement de la mitoyenneté à son voisin B..., lequel doit en effet payer le mur. A... a fait établir le mémoire par un architecte de son choix avec les croquis usuels, et porte, en outre du prix du mur, le montant des honoraires de l'architecte qui a dressé ces croquis et ce mémoire.

B... acquéreur qui a fait régler ce mémoire par son architecte particulier doit-il payer les honoraires de l'architecte de A... ?

Réponse. — Nous avons déjà dit quel était notre sentiment sur cette question.

Le maître du mur fixe la valeur des parties dont son voisin achète la mitoyenneté au moyen d'un compte établi par lui aux frais de l'acquéreur.

Les frais de dénonciation, de vérification et de libération du prix sont à la charge de l'acquéreur de la mitoyenneté, ceux qui peuvent survenir, s'il y a litige, restent à la charge de celui qui succombe dans sa prétention.

Cette doctrine émise par la Société centrale des architectes et qui résulte d'arrêts de cassation (p. 200, V. I) est absolument conforme à la loi.

En effet, que dit l'article 1593 du Code civil ? Ceci :

« Les prix et autres accessoires à la vente sont à la charge de l'acheteur. »

Fremy-Ligneville émet un avis conforme :

L'acquéreur, dit-il, supporte tous les frais de l'acquisition. (Paris, 13 juin et 19 juillet 1872, D. 76, 2, 8), du moins en thèse générale.

Le Secrétaire du comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.

PIÈCES D'APPUI ET JETS D'EAU

(Voyez page 454.)

Les différents dispositifs décrits dans le numéro précédent assurent, d'une façon plus ou moins simple, l'évacuation des eaux qui ont pénétré dans le joint, entre le jet d'eau et la pièce d'appui. On a cherché à réaliser une fermeture plus hermétique en protégeant les appartements contre les coulis d'air salissants et froids ; pour cela, on a recours au bourrelet cylindrique en caoutchouc, collé ou cloué dans une feuillure de la pièce d'appui en avant ou, ce qui vaut mieux, en arrière du caniveau qui recueille les buées intérieures.

On fait usage aussi d'une bande en caoutchouc fixée sur la face du battant qui s'applique sur la pièce d'appui.

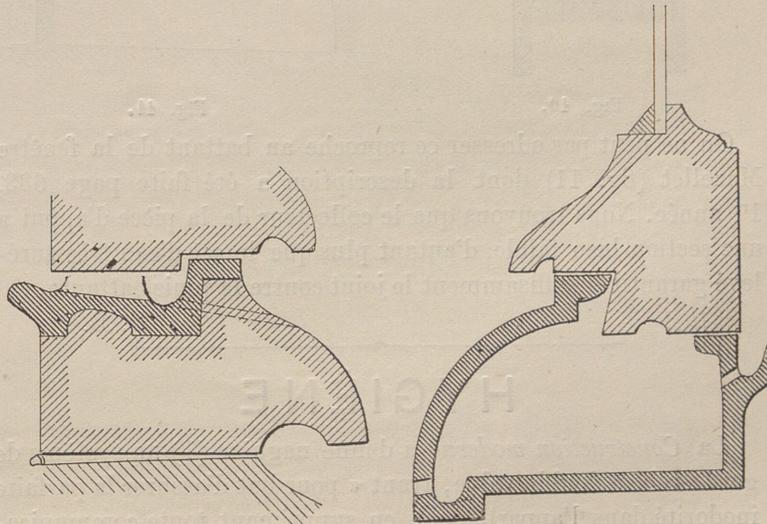


Fig. 7.

Fig. 8.

II. — Pièces de menuiserie mixte.

Les pièces d'appui en bois, disposées pour recevoir les eaux de pluie et de buée, sont soumises à des alternatives d'humidité et de sécheresse qui les détériorent très rapidement. On a pensé naturellement à l'emploi de caniveaux en fonte.

La figure 7 représente une disposition très simple due à M. Fremiot, architecte. Une double gouttière en fonte est rapportée sur l'appui en bois. L'évacuation des eaux s'effectue par un tube en cuivre qui traverse la pièce d'appui.

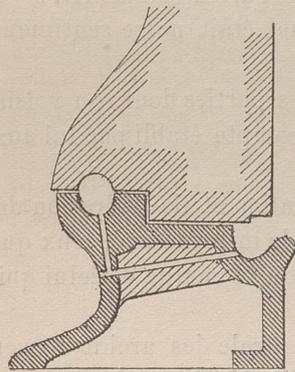


Fig. 9.

La pièce d'appui Seidel est entièrement métallique. C'est un collecteur en fonte muni d'un caniveau pour les eaux de buées. Nous craignons que les orifices d'évacuation pratiqués dans l'épaisseur de la paroi s'encrassent facilement. Le nettoyage ne nous paraît pas facile.

Nous préférons le dispositif plus simple de M. Guipet (fig. 9). Les deux caniveaux rejettent leurs eaux à l'extérieur par des conduits ménagés dans l'épaisseur de la fonte. Le profil de la pièce d'appui est simple et robuste. Nous renvoyons nos lecteurs à l'article qui a paru dans la 1^{re} année de la *Construction moderne*, page 104.

III. — Pièces de menuiserie métallique.

Considérons maintenant les fenêtres en fer. On sait qu'elles présentent, à dimensions égales, une plus grande surface vitrée que les fenêtres en bois. Il faut donc donner aux caniveaux de la pièce d'appui une section suffisante pour l'écoulement des buées condensées sur les vitres et sur les parties métalliques.

Cette facilité d'écoulement est réalisée dans l'appui Dumas qu'on a pu voir à l'Exposition de 1878. Cette pièce en fer profilé a l'aspect d'un chéneau (fig. 10). Une cloison perforée sur laquelle vient s'appliquer le battant sépare les deux caniveaux. Le jet d'eau également en fer présente un profil un peu compliqué.

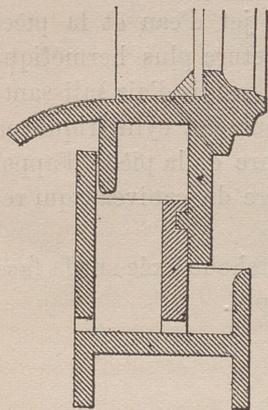


Fig. 10.

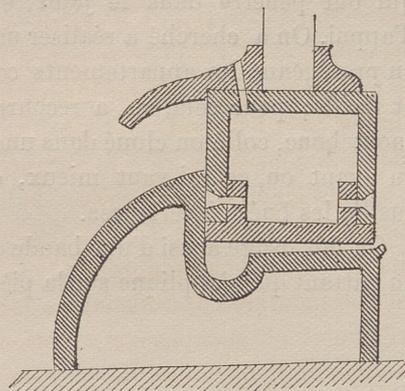


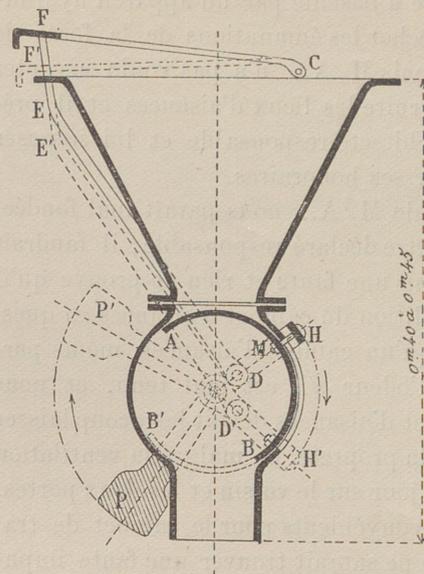
Fig. 11.

On ne peut pas adresser ce reproche au battant de la fenêtre Mazellet (fig. 11) dont la description a été faite page 633, 1^{re} année. Nous trouvons que le collecteur de la pièce d'appui a une section bien faible, d'autant plus que le jet d'eau très surélevé garantit insuffisamment le joint contre la pluie battante.

E. B.

HYGIÈNE

La *Construction moderne* a donné naguère (1) un système de garde-robe à double valve, ayant « pour but d'assurer la parfaite inodorité dans l'appartement, en supprimant toute communi-

(1) Page 167, 2^e année.

tion directe entre la garde-robe et la fosse ». En voici un autre qui nous a paru plus simple de construction, inventé par M. G. Fontaine, mécanicien.

Au-dessus de la cuvette est établie une coquille cylindrique dans laquelle peut se mouvoir, concentriquement à cette coquille, un demi-cylindre plein AMB, relié par une sorte de boulon MH à un cadre métallique PDH embrassant l'extérieur de la coquille, et qui peut oscil-

ler autour de l'axe de celle-ci. Dans ce mouvement, la tige du boulon est guidée par une gaine étroite percée, de H en H', sur la paroi cylindrique de la coquille.

En temps ordinaire, les divers organes sont disposés comme l'indiquent les trois plans du croquis. Quand le siège est occupé, le couvercle CF, mobile autour de C, fait jouer les tiges FGD articulées en D, sur les deux faces latérales du cadre métallique, et le bras PDH vient occuper la nouvelle position P'D'H', tandis que la génératrice extrême B du demi-cylindre AMB est venue en B'; l'orifice du tuyau de chute est ainsi bouché, et toute communication de la fosse avec le siège d'aisance, interceptée. Au moment où cesse la pression sur le couvercle CF, le contrepoids P', par l'action seule de la pesanteur, reprend la position P en entraînant avec lui tout le mécanisme, et ainsi de suite.

D'après un modèle au 1/5 que nous avons sous les yeux, l'appareil tient peu de place, et n'aurait pas plus de 40 à 45 centimètres de hauteur. Le seul reproche que nous lui ferions, c'est qu'il est à craindre que les liquides, s'infiltrant entre la paroi intérieure de la coquille et la face extérieure du demi-cylindre AMB, s'échappent par la gaine HH', en dehors de l'appareil. Mais, sans qu'il soit nécessaire de réfléchir beaucoup, on voit qu'il sera facile à l'inventeur de faire fonctionner son appareil sans avoir à percer la gaine en question, ce qui supprimera l'inconvénient que nous signalions. Resterait à savoir si, par suite d'érosions ou d'autres causes, l'étanchéité sera toujours parfaite, de façon à supprimer complètement toute émanation de la fosse dans le cabinet où sera installé l'appareil.

A. P.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

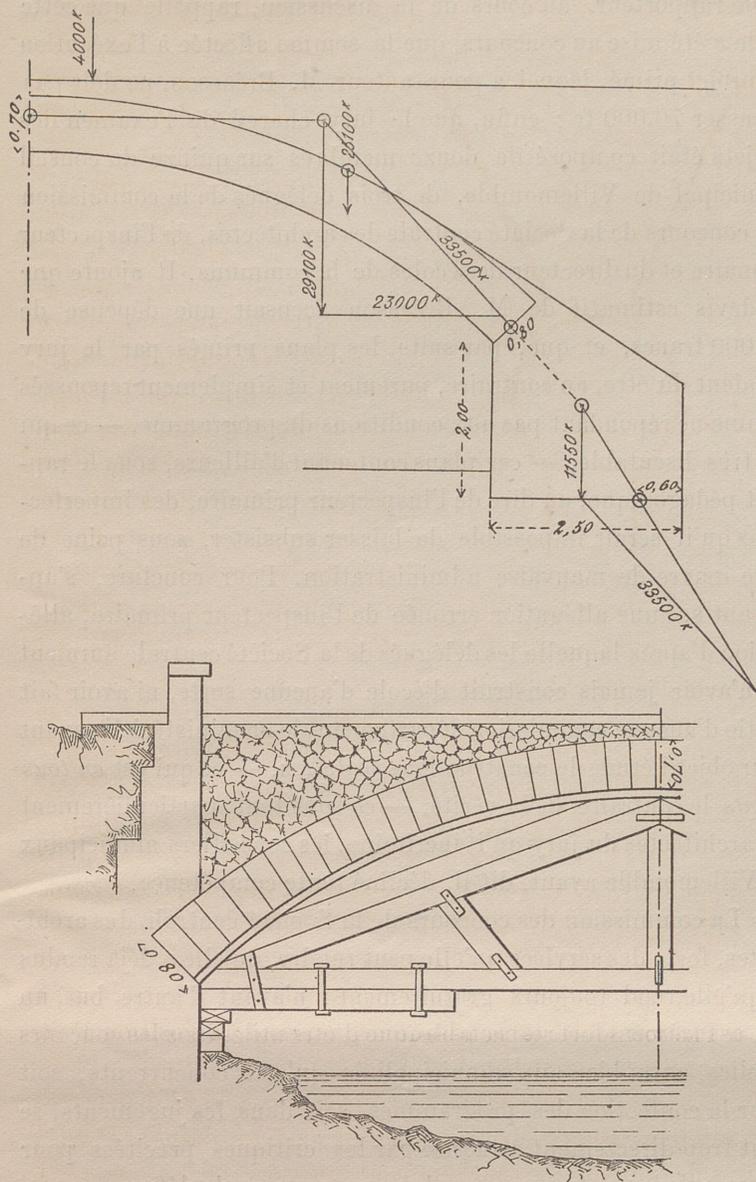
VOUTES A CULÉES NON PARALLÈLES

Nous recevons la lettre suivante :

M. X., entrepreneur, a été appelé par un propriétaire d'usine pour construire sur le cours d'un moulin une voûte donnant un large accès à son établissement.

Des chargements de 6,000 à 8,000^k sur voitures à deux roues seront susceptibles de passer et même de séjourner sur cette voûte; soit 4,000^k en un point quelconque à supporter. Nous désirons avoir votre opinion sur les dimensions nécessaires aux diverses parties de ce travail dont nous vous remettons ci-inclus un croquis.

Le cours d'eau ayant 9^m00 de long et 12^m00 de largeur, veuillez nous dire si nous devons mettre les naissances de niveau et la



clef en rampe, ou la naissance A et la clef de niveau, et à crémaillère la naissance B.

Réponse. — Nous considérons la demi-voûte qui a la plus grande ouverture et nous traçons la courbe des pressions. Le poids des tympans et des voussoirs peut être évalué à 25,000^k pour un mètre de longueur de voûte, si on admet une densité moyenne de 2,200^k. Cette charge appliquée au centre de gravité est combinée avec la surcharge roulante, soit de 4,100^k pour la demi-voûte; la résultante (29,100^k) composée avec la poussée appliquée au tiers supérieur du joint de clef permet de déterminer la pression qui passe au tiers inférieur du joint de naissance. Cette pression a pour valeur 33,500^k. La longueur du troisième côté du triangle détermine la grandeur de la poussée qui est de 23,000^k.

Supposons que la culée ait une épaisseur de 2^m.50 au joint de base que nous prenons à 2^m.00 environ au-dessous des naissances, ignorant à quelle profondeur se place exactement le plan de fondation; et que cette culée, pèse 11,550^k. La pression finale rencontre ce joint à 0^m.60 de l'arête extérieure de la culée. Si nous tenons compte du poids et de la poussée du remblai, les conditions de stabilité ne pourraient être qu'améliorées.

Voyons maintenant comment la voûte se comporte au point de vue de la résistance des matériaux. La poussée étant appliquée au tiers du joint à la clef produit un travail maximum $R = \frac{2 \times 23000}{0.70} = 65,715^k$ par mètre carré. Cette valeur n'a rien d'exagéré si la main d'œuvre est soignée.

La pression sur le joint de base de la culée est égale à la somme des poids (29,100^k + 11,550^k). — Le travail maximum est évalué au moyen de la formule : $R = \frac{2 \times 40650}{3 \times 0.60 \times 1} = 45,110^k$ par mètre carré.

Pour ce qui est relatif à la construction de cette voûte, nous pensons qu'il vaut mieux mettre la naissance A et la clef de niveau que de mettre les naissances de niveau et la clef en rampe. Cette disposition a l'avantage de ne pas modifier les débouchés à l'amont et à l'aval; mais elle donne lieu avec la maçonnerie de moellons à un appareillage compliqué et nécessite une crémaillère à la naissance B. Cette difficulté peut disparaître si on construit la voûte en meulière irrégulière et bien hourdée. On pourra aussi ne pas se préoccuper des joints si on constitue la voûte au moyen d'un bloc monolithe de béton, comme on l'a tenté plusieurs fois et avec succès pour des ouvrages importants.

E. B.

EXPOSITION DU HAVRE

ÉTUDE DE CÉRAMIQUE DÉCORATIVE ET ARCHITECTURALE.

Monsieur le directeur,

Je viens de visiter l'exposition du Havre et je considère comme un devoir de parler de suite à nos lecteurs d'une très remarquable mise en scène architecturale qui a tout particulièrement attiré mon attention; il s'agit de l'exposition de la maison E. Muller et Cie, d'Ivry-Port près Paris.

En présence de ces pièces de céramique, émaillées au grand feu, de dimensions inconnues jusqu'ici, la première question qu'on se pose est celle-ci: Pourquoi donc n'avoir pas depuis longtemps facilité aux architectes l'emploi des émaux dans leurs constructions, en mettant ainsi à leur service des moyens décoratifs vigoureux et puissants dont les proportions mêmes soient bien en rapport avec les édifices? Cette question je l'ai faite et elle m'a valu la réponse suivante: «Voilà des années que nous travaillons dans le but précisément d'arriver à fabriquer ces grandes pièces sans qu'elles se fendent ou se gauchissent et voici un an seulement que nous y sommes parvenus, tant les difficultés à vaincre ont été grandes, tant les essais de toute espèce ont été longs et coûteux. A peine avons-nous réussi qu'une importante commande nous est venue d'Égypte: Il s'agissait de la façade du Ramleh Casino à Alexandrie. L'emploi de céramique émaillée était tout indiqué, mais de céramique monumentale et non pas de petits carreaux, frises ou moulures de dimensions ordinaires qui ne forment que revêtement et non pas construction. Nous avons rempli le programme, et l'ensemble de la commande a gagné l'Égypte en plus de 150 caisses de 1^m cube. Sur ces entrefaites est arrivé l'appel à l'Exposition du Havre; Il ne pouvait nous laisser indifférent et nous avons été heureux de lui offrir cette primeur.»

Voici donc enfin l'explication, très simple à concevoir d'ailleurs, de ces éternels carreaux de faïence, longs, carrés ou ronds, le plus souvent plats et minces, toujours d'assez petites dimensions que l'on colle un peu partout, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de nos constructions.

Loin de moi la pensée de méconnaître l'indiscutable valeur de certaines maisons et la note artistique qu'elles savent donner à leurs produits, mais qu'il me soit permis de rendre l'hommage qui est dû aux efforts et au succès d'un persévérant qui a réussi à sortir de la routine et qui a senti de quelles ressources nouvelles et puissantes il pourrait ainsi doter l'architecture moderne.

La planche coloriée que je vous envoie pour que vous puissiez l'insérer dans le prochain numéro, donnera une idée exacte des proportions monumentales de certaines pièces exposées par la maison E. Muller. Elle comprend précisément l'ensemble de terres cuites émaillées, récemment expédiées par elle en Egypte, et, grâce à son rendu très soigné, elle indique bien que non seulement il s'agit de pièces architecturales de taille inaccoutumée mais de profils en hauts-reliefs, assez vigoureusement traités pour conserver leur valeur à de grandes hauteurs et concourir efficacement à l'ensemble de l'édifice. Ce que malheureusement la « chromo » ne peut qu'incomplètement indiquer, c'est la valeur des émaux ; or, il est tout particulièrement intéressant de constater que ces blocs de terre-cuite, déjà difficiles à réussir en tant que simple terre cuite (1 mètre de longueur sur 50 à 60 centimètres de large), sont, de plus, émaillés sur crû et au grand feu. La transparence et les tons obtenus sont ceux de nos céramistes d'art les plus habiles, et l'absence de craquelure indique, de reste, la résistance à la gelée et l'homogénéité de l'émail et de la terre. Tous les produits de cette maison sont d'ailleurs garantis contre la gelée. Enfin, ce qui n'est pas moins intéressant à signaler, c'est « l'aperçu des prix » très carrément placé au milieu de ces fort belles pièces : si je ne craignais de tomber dans les termes consacrés de la réclame, je dirais que ces prix sont d'un « bon marché surprenant » ; Je dirai donc de préférence que ce sont bel et bien des prix d'industriel qui a non seulement réussi à faire grand, mais qui, ayant réussi à appliquer à des matériaux de construction, émaillés jusqu'ici d'une façon opaque et terne, les émaux grand feu, réservés jusqu'alors, et pour cause, pour les objets et les travaux d'art, et par conséquent pour l'exception, a voulu, du même coup, en rendre l'emploi facile et abordable.

Je ne saurais énumérer les très belles frises, rosaces et métopes de toutes espèces qui indiquent ce que la maison E. Muller est en mesure de livrer et qui sont fort agréablement présentées dans leur exposition ; mais je noterai certains balustres en grès émaillé dont les tons se marient bien joliment au chêne de la main courante, et je m'arrêterai devant un certain grand panneau décoratif de 3 mètres de hauteur dont les motifs reproduits en gravure sur la terre encore molle, y ont été tracés, gravés et modelés à la gouge et ensuite émaillés sur fond mat, avec un imprévu et une originalité charmante.

(A suivre.)

E. BERNARD.

LE DOSSIER DES CONCOURS ET LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

Nous recevons la lettre suivante que nous publions pour montrer une fois de plus à quels déboires est constamment exposée la Société centrale dans sa lutte pour parvenir à mettre un peu d'ordre et faire pénétrer un peu de bonne foi dans les concours. La question est d'ailleurs trop grave pour que nous ne fournissions pas quelques éclaircissements en revenant prochainement sur l'histoire extraordinaire du concours de Villemomble.

P.

« Monsieur le directeur,

« Dans la séance du conseil général de la Seine du 21 mars dernier, est venu en discussion le rapport présenté par M. Marsoulan, sur une demande de secours formée par la commune de Villemomble, en vue de la construction d'une école de garçons.

« D'après le *Bulletin municipal officiel* du lendemain, l'hono-

nable rapporteur, au cours de la discussion, rappelle que cette école a été mise au concours, que la somme affectée à l'exécution du projet primé, lequel a pour auteur M. Bréasson, ne doit pas dépasser 70,000 fr. ; enfin, que le jury chargé de l'examen des projets était composé de douze membres sur quinze du conseil municipal de Villemomble, de trois délégués de la commission des concours de la Société centrale des architectes, de l'inspecteur primaire et du directeur des écoles de la commune. Il ajoute que le devis estimatif de M. Bréasson accusait une dépense de 86,000 francs, et que, par suite, les plans primés par le jury auraient dû être, au contraire, purement et simplement repoussés comme ne répondant pas aux conditions du programme, — ce qui est très discutable, — ces plans contenant d'ailleurs, sous le rapport pédagogique, au dire de l'inspecteur primaire, des imperfections qu'il serait impossible de laisser subsister, sous peine de faire œuvre de mauvaise administration. Pour conclure, s'appuyant sur une allégation erronée de l'inspecteur primaire, allégation d'après laquelle les délégués de la Société centrale auraient dit n'avoir jamais construit d'école d'aucune sorte, ni avoir fait partie d'aucune commission départementale ou ministérielle ayant pour objet l'étude de constructions scolaires, — ce qui est *en tous points* le contraire de la vérité, — ce sont tout particulièrement les architectes du jury qu'il incrimine, les conseillers municipaux de Villemomble ayant, dit-il, décliné toute compétence.

« La commission des concours de la Société centrale des architectes, forte des services qu'elle peut rendre, qu'elle a déjà rendus et qu'elle rend toujours gratuitement ; n'ayant d'autre but, un but assurément fort respectable, que d'être utile, dans les concours publics, aussi bien aux municipalités qu'aux concurrents, soit pour la confection des programmes, soit dans les jugements, se sent trop directement attaquée par les critiques précitées pour passer condamnation sans produire ses moyens de défense.

« C'est pour cette raison, Monsieur le directeur, qu'elle prend la liberté de vous écrire et de vous adresser les deux procès-verbaux ci-joints, afin de vous éclairer sur la manière irréprochable dont le concours de Villemomble a été jugé, et de vous signaler les erreurs trop facilement accueillies comme vérités par l'honorable M. Marsoulan. La lecture attentive du procès-verbal du jugement, — lequel a été signé *sans la moindre observation* par tous les membres du jury, *indistinctement*, — et, mieux renseigné sur la personnalité des délégués de la Société centrale, l'eût mis en garde contre les méprises de sa bonne foi et les injustes reproches adressés publiquement à des architectes, qui ont fait leurs preuves, aussi bien au conseil général des bâtiments civils que dans les jugements de concours ou la construction d'édifices scolaires, et qui, en définitive, n'ont eu et ne pouvaient avoir, au jugement du concours de Villemomble, d'autre préoccupation que de remplir en toute sûreté de conscience la mission que leur avait confiée la Société centrale.

« Veuillez agréer, etc.

« Le président de la Société centrale des architectes,
« président de la commission des concours publics,
« membre de l'Institut.

« A. BAILLY. »

LA RECONSTRUCTION DE L'OPÉRA-COMIQUE

La direction des beaux-arts a terminé les études des divers projets qui étaient en présence pour l'Opéra-Comique.

Quatre projets restent en présence.

L'un consiste à rebâtir simplement le théâtre sur l'emplacement où il se trouvait ; il nécessiterait une dépense de près de quatre millions et, sauf l'aménagement intérieur, présenterait, au point de vue des dangers provenant des maisons voisines, les mêmes inconvénients que la salle qui a été brûlée.

Le second projet consiste à joindre à l'emplacement ancien du théâtre celui du pâté de maisons situé sur le boulevard des Italiens. Celui-ci entraînerait une dépense de plus de huit millions.

Le troisième projet serait l'achat, à la société de crédit qui y est actuellement installée, de l'ancienne salle Ventadour. La société de crédit demande, ou une annuité de 440,000 francs, ou 8 millions pour la vente et l'appropriation de la salle. Elle demande, en outre, le million des assurances et la cession des terrains de l'ancien Opéra-Comique, estimés de 2 à 3 millions. C'est donc près de 12 millions qu'à l'heure présente coûterait la reprise de la salle Ventadour.

Le quatrième projet est l'achat et l'aménagement de l'Eden-Théâtre. Le terrain est vaste ; l'annuité à payer ou le prix d'achat total sont relativement assez modérés. L'aménagement de la salle pourrait être rapidement effectué.

Quant à la question de l'installation provisoire du théâtre, elle est évidemment liée à celle de l'installation définitive.

Si l'on se décide pour un des trois premiers projets, une installation provisoire deviendra nécessaire, et dans ce cas c'est le théâtre de la Gaîté qui serait probablement choisi.

Si l'on se décide pour l'Eden-Théâtre, les travaux pourront être menés assez rapidement pour qu'une installation provisoire ne soit pas utile : la réouverture du théâtre serait seulement ajournée d'un mois environ.

CONCOURS

VILLE DE MAISONS-LAFFITTE.

J'ai l'honneur de vous donner ci-après les noms des lauréats du concours ouvert pour la construction d'une mairie à Maisons-Laffitte :

N° 1. M. Dauvergne, 7, rue Pierre-le-Grand, à Paris.

N° 2. M. Granet, à Maisons-Laffitte.

N° 3. MM. Poupinel et Renaud, à Paris,

Veillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma haute considération,

Lemaire,
DALLIER.

VILLE DE BORDEAUX.

Le maire de Bordeaux vient de prendre un arrêté relatif au concours pour l'érection à Bordeaux d'un monument aux Girondins, surmonté d'une statue de la République.

Ce concours est ouvert entre tous les artistes français. La dépense totale du monument ne devra pas dépasser 200,000 fr. Trois prix de 5,000, 3,000 et 2,000 fr. seront décernés aux trois premiers concurrents.

VILLE DE BRUXELLES.

Un concours international est ouvert entre les architectes pour la rédaction des projets de constructions à élever dans les

jardins de l'exposition de 1888. Les intéressés peuvent demander le programme à M. Léon Somzée, président de la *Société anonyme du grand Concours*, à Bruxelles.

VILLE DE DIJON.

Résultats du concours de l'hôtel des postes et télégraphes et bourse de commerce.

1^{er} Prix. M. H. Legrand, architecte à Paris.

2^e Prix. M. Barbary, architecte à Paris.

3^e Prix. M. Hébert, architecte à Paris.

Mention honorable. M. F. Grémilly, architecte à Paris.

Mention honorable. M. Vincenti, architecte à Chambéry.

Mention honorable. M. Calinaud, architecte à Paris.

Des médailles d'or sont proposées à MM. Vionnois et Hermant pour de bons projets mais en dehors du programme comme dépenses.

EXPOSITIONS

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DU BARGELLO

A FLORENCE.

A l'occasion de la célébration du centenaire de Donatello, la municipalité de Florence vient d'organiser, dans les salles du Bargello, une fort intéressante exposition. Cette exposition se compose de deux parties fort distinctes : d'une part, une exhibition des œuvres de Donatello, soit en originaux, soit en moulages ; d'autre part, une exhibition d'objets d'art et de haute curiosité appartenant à des amateurs florentins.

EXPOSITION A TOULOUSE.

Une exposition rétrospective des œuvres de peinture et de dessin appartenant à l'École toulousaine du XIII^e au XVIII^e siècle aura lieu prochainement à Toulouse. La Commission organisatrice fait appel à tous les détenteurs de ces œuvres et les prie de vouloir bien faire connaître leurs noms et leurs domicile au secrétaire de cette commission, rue du Musée, au Musée, Toulouse. Des délégués iront aussitôt examiner les dessins ou tableaux qui leur seront signalés, pour juger s'ils peuvent figurer dans l'Exposition projetée. Voici les noms des principaux peintres toulousains dont les œuvres sont réclamées : Bastide, Bertrand, Jules Boilly, Blanchard, Boulvène, Bouton, les deux Cammas, Chalette, Crozat, Colomb du Lys, Cabel, Derôme, Despax, Durand, Jean-François, Fauré, Foyet, Ferguson, Frédeau, Gamelin, Gazard, Giry, François Guy, Labarthe, Labeyrie, Lafage, Lapenne, Lassave, Lèvre, Jean Michel, Montcornet, Pader, Pillement, Pins, les trois Rivalz, Joseph Roques, Snau, Subleyras, Tournier, les quatre de Troy, Valenciennes, Wallaërt.

EXPOSITION A TULLE.

Une très importante exposition rétrospective d'orfèvrerie et d'émaillerie vient d'être ouverte à Tulle. Elle se compose en majeure partie d'objets religieux empruntés au département de la Corrèze et rivalise comme intérêt, nous assure-t-on, avec celle de Limoges dont le succès a été si grand en 1886.

NOS MÉTIERS A TRAVERS LES AGES

M. Husson, rédacteur en chef de l'*Echo des chambres syndicales*, vient de faire paraître une étude d'ensemble sur l'origine et les transformations, à travers les siècles, des métiers exercés

aujourd'hui par les ouvriers du bâtiment et des industries qui s'y rattachent.

L'auteur nous montre d'abord quels étaient les outils et les matériaux employés par les premiers hommes, aux âges de la pierre, du bronze et du fer.

La hache est le premier instrument que les hommes surent fabriquer, aussi bien pour leurs travaux que pour leur défense.

Le silex, la corne étaient les matières premières employées.

L'âge de la pierre polie crée une seconde étape dans la civilisation, puis apparaissent le bronze et enfin le fer dont l'emploi remonte aux temps légendaires, mais non plus préhistoriques. La plus curieuse remarque que fournisse cette étude des peuples disparus est la conformité étonnante qui existe entre les outils de l'homme antédiluvien et même fossile, et ceux des peuplades sauvages qui vivent encore actuellement en Océanie; il est probable que leur genre de vie et leurs mœurs nous retracent trait pour trait la civilisation des premiers hommes.

M. Husson examine ensuite l'industrie de la construction aux temps préhistoriques et chez les peuples antiques, en Asie et en Europe.

Il nous montre les travaux merveilleux exécutés par les Egyptiens, les masses énormes qu'ils mettaient en mouvement, comme le faisaient du reste, sans l'aide de machines, nos ancêtres au temps des druides.

Après ces considérations d'ensemble l'auteur aborde l'examen de chaque métier, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Rien n'est plus intéressant que cette étude pour laquelle M. Husson a puisé aux meilleures sources et réuni des documents fort curieux. C'est une sorte d'encyclopédie, fertile en enseignements. L'ouvrage se termine par l'histoire des corporations, des chambres et conseils de commerce, et par l'étude de cette question si pleine d'actualité, les rapports entre le capital et le travail.

E. R.

SALON DE 1887

— Le Salon a fermé ses portes. Voici le bilan des œuvres exposées depuis 1872 :

	Peintures et dessins	Sculptures et médaillles	Archi- tectures	Gra- vures	Totaux
1872	1530	334	55	142	2069
1873	1491	419	43	180	2067
1874	2628	633	104	292	3657
1875	2827	666	105	264	3862
1876	3029	666	76	262	4033
1877	3554	673	83	306	4616
1878	3987	685	56	257	4985
1879	4746	716	94	349	5895
1880	6042	731	111	335	7259
1881	3559	850	130	385	4924
1882	4000	937	154	471	5612
1883	3263	1093	158	420	4943
1884	3242	784	165	474	4665
1885	3271	1110	188	457	5034
1886	3415	1325	174	502	5416
1887	3563	1092	187	476	5318
Total général des œuvres d'art expo- sées depuis 1872.....					74408

dont 54,147 peintures. On a calculé que ces tableaux mis bout à bout couvriraient un espace de 150,000 mètres carrés.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Le prix biennal. — L'Académie a désigné à la presque unanimité (36 voix sur 40) aux suffrages de l'Institut pour le prix biennal de 20,000 francs, le sculpteur A. Mercié, l'auteur du beau bas-relief qui orne la façade du Louvre : la *Gloire guidant le génie des Arts vers l'Immortalité*, et le groupe du *Gloria Victis*, installé aujourd'hui sur la grande place de Belfort.

Le prix Jean Reynaud, de la valeur de 10,000 francs, a donné lieu à un rapport en comité secret. L'Institut, réuni en séance trimestrielle, statuera sur la désignation de l'Académie des Beaux-Arts.

Le rapport présente : en première ligne, M. Paladilhe; en deuxième ligne, M. Pascal, architecte, professeur à l'École des Beaux-Arts. Ont été ajoutés à la liste de présentation de la commission : MM. J.-P. Laurens (pour son tableau de la Mort de sainte Geneviève), Detaille (Armée française), B. Constant (le Schérif), Cormon (l'Age de pierre), Injalbert (décoration de l'hôtel de ville de Montpellier), Lanson (Judith et Holopherne).

Le prix Desprex, de la valeur de 1,000 fr., destiné à récompenser l'auteur d'une œuvre ayant figuré au Salon de la présente année, et désigné par l'Académie, sera décerné dans la séance prochaine.

ÉCOLE NATIONALE & SPÉCIALE DES BEAUX-ARTS

Jugement du concours d'histoire de l'architecture.

3^{es} médailles à MM. :

Saintain et Fuchs, élèves de M. André.

Mentions à MM. :

Acquerin, Varcolier,	élève de M. Ginain,
A. Leignel,	— Raulin,
Bruyère,	— Bruyère,
Lemarié,	— Pascal,
Raibaud,	— Chipiez,
Ridoux,	— Brien,
Chassagne, Fortier,	— André,
Lavanchy, Perche,	— André,
Crocé-Spinelli,	— André et
	Gélin,
Assinard, Girod, Snelling	— Daumet et
	Girault.

BANQUET

Jeudi dernier, jour de la fermeture du Salon, a eu lieu au Palais-Royal le dîner des lauréats du prix du Salon et des bourses de voyage. Parmi les convives, les peintres : Carmon le lauréat de la grande médaille d'honneur du Salon de 1887, Flameng, Lucas, Silvestre, etc.; les architectes : Larche, Albert Julien, Marcel, Gagey; les sculpteurs : Longepied, Boucher, Suchetet, Damp, Dailon, Galley et le prix du Salon, Raoul Verlet.

Le banquet a été très animé et très gai, chacun racontait ses impressions de voyage; car tous « avaient vu l'Italie, ce pays sans pareil ».

Au dessert, le président Silvestre a porté un toast au peintre Cormon, l'ancien prix du Salon de 1875 et lauréat de la grande mé-

daille d'honneur du Salon de 1887. Puis, l'architecte Albert Julien, dans une allocution très applaudie, a souhaité la bienvenue au nouveau prix du Salon. Le peintre Carmon a bu aux nouveaux boursiers.

Erratum.

Dans la lettre de M. A. Mercier sur l'Opéra-Comique, parue dans le dernier numéro, au lieu de « cet endroit si triste, si tombé » il faut lire « si triste, si sombre »; au lieu de « une immense salle vitrée qui deviendrait forcément un salon d'hiver », lire « un jardin d'hiver ».

NOUVELLES DÉPARTEMENTS

Emprunts autorisés. — *Saint-Etienne.* — Construction d'un marché aux bestiaux et d'un groupe scolaire, 600,000 francs.

Dijon. — Elargissement de la rue de Trémouille, 240,457 francs.

PARIS

Décoration de l'Hôtel de Ville. — La commission chargée de préparer un programme d'ensemble de la décoration picturale de l'Hôtel de Ville s'est réunie.

La commission a constitué son bureau de la manière suivante :

Président : M. Hovelacque, président du conseil municipal.

Vice-présidents : MM. Bailly, président de la Société des artistes français; Alphonse Humbert, conseiller municipal.

Secrétaires : MM. Bracquemond, graveur; Strauss, conseiller municipal.

M. Armand Renaud, inspecteur en chef des beaux-arts et travaux historiques, a été désigné pour faire fonctions de secrétaire administratif, avec M. Brown, chef du bureau des beaux-arts, comme secrétaire adjoint.

Collège de France. — Le Collège de France, qui va être prochainement reconstruit, occupera une superficie de dix mille mètres carrés. Le square actuel sera la cour d'honneur. Les bâtiments comprendront huit laboratoires et dix salles de conférences. Les travaux, qui doivent durer cinq ou six ans, coûteront 12 millions.

La Bourse du Commerce. — Les expropriations des deux premières séries de l'opération sont terminées. Elles ont coûté :

1 ^{re} série.	13,621,335 fr.
2 ^e série.	13,617,782

Total. 27,239,117 fr.

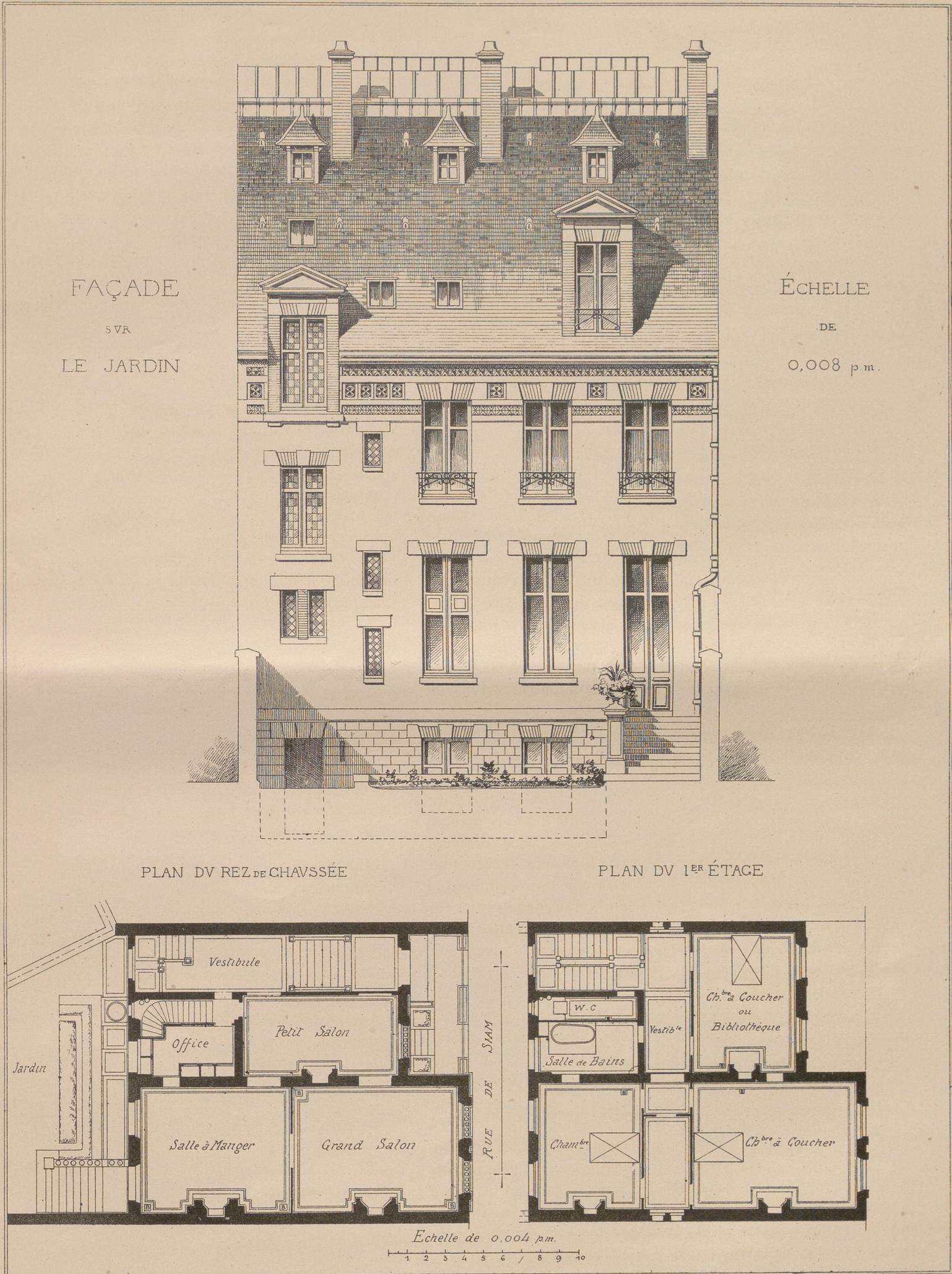
plus un traité amiable de 148,000 francs.

Les estimations de la Ville étaient, pour les trois séries, de 23 millions seulement. Il est prudent d'estimer que la troisième série ne coûtera pas moins que les précédentes, soit plus de 13 millions et demi. En tenant compte du déficit actuel résultant des deux premières séries, on peut donc évaluer à plus de 18 millions l'erreur de l'Administration.

L'exécution de la troisième série est donc ajournée; quant au déficit réel de 4,700,000 fr., provenant des deux premières parties, il sera couvert par les fonds de l'emprunt.

Le Gérant : P. PLANAT.

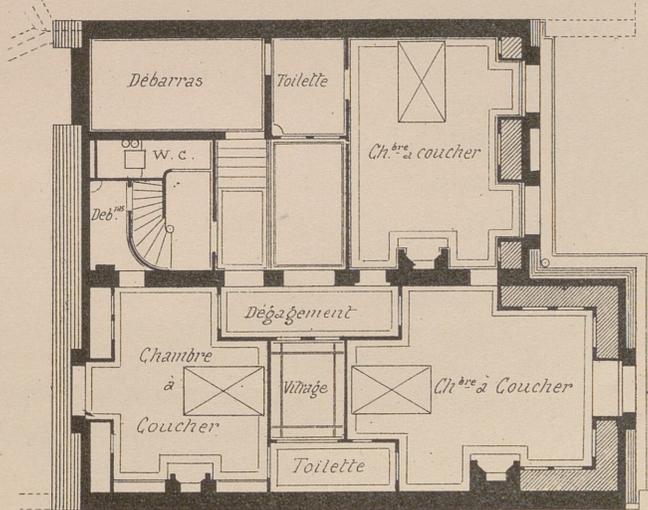
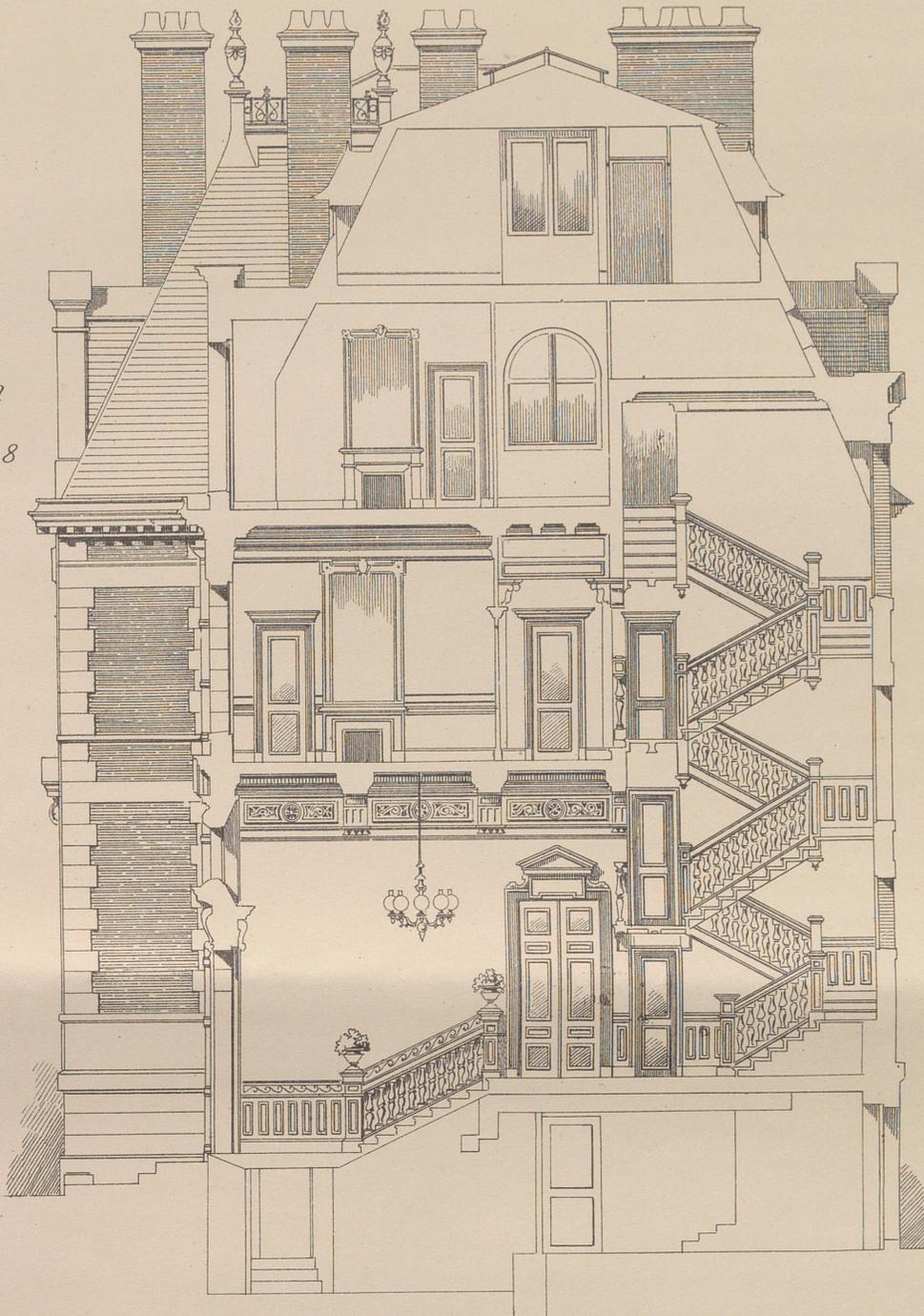
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



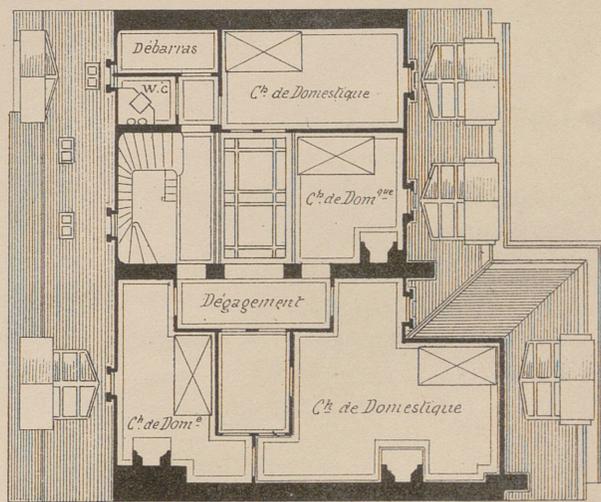
HÔTEL PARTICULIER à PASSY. ARCHITECTE: M^r P. BENOUILLE.

COUPE à
l'Echelle de 0,008

Echelle de
la COUPE
1 2 3 4

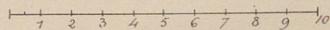


PLAN DV 2^{me} ETAGE



PLAN DV 3^{me} ETAGE

Echelle de 0,004 m.



HÔTEL PARTICULIER à PASSY. — ARCHITECTE: M^r P. BENOUVILLE.

BULLETIN FINANCIER

Les affaires ont été plus actives cette semaine. Le 3 % est en hausse et toutes les valeurs françaises suivent le mouvement ascensionnel.

Les bonnes dispositions du marché sont dues en partie au projet du budget rectifié, qui présente des économies importantes et qui ne fait mention ni de nouveaux impôts, ni d'emprunt.

Les titres des grandes Compagnies sont en progrès, les recettes étant meilleures.

Les valeurs de crédit profitent de la bonne tenue des rentes françaises.

Le Crédit Foncier a gagné plusieurs unités. Les obligations de cet établissement sont toujours fort recherchées. Les fonds étrangers sont relativement calmes.

VENTES. TERRAINS ET IMMEUBLES

ADJ on s' une ench., ch. des not de Paris, le 26 juillet 1887 d'une **MAISON** à PARIS, passage d'Allemagne, 2 bis, Rev. 5,260 f. Mise à prix : 40,000 fr. — S'adr sur les lieux et à M^e **Martin**, not. 38, r. de la Chapelle, dép de l'ench.

PASSY Gde PROPRIÉTÉ BOULEVARD **MONTMORENCY** nos 21, 21 bis, 21 ter, compt 3 MAISONS, Cce : 3,044^m env. M. à p. 140,000 fr. à ADJ^{er} s' 1 ench. en 3 lots qui pourront être réunis, ch. des not. de Paris, 26 juillet 87. S'ad. à M^e **Legay**, not. rue St-Lazare, 82.

GDE et **BLE** PROPRIÉTÉ **AVILLE-D'AVRAY** (S.-et-O.) r. de Marnes, 6. A VENDRE sur 1 ench. Ch. des not. de Paris, mardi 12 juillet 1887 Cont. 22,000 m. env. M. à p. 120,000 fr. Entré en jouiss. de suite. **Nota**. Cette prop. a coûté plus de 400,000 fr. S'ad à M^e **Clouvet**, avocat, à Paris, 326, r. St-Jacques et à M^e **Camille Tolle**, not. à Paris, r. de Grenelle 9. Dép. des plans et titres de propriété.

OFFRES ET DEMANDES

UN cond^r des ponts et ch. en congé renouvelable connaissant les trav. de bât. désire trouver emploi d'architecte-voyer. S'adr. aux bureaux du journal. Init. U. L. 43.

UN architecte ancien élève de l'école des Beaux-Arts, ayant travaillé chez les premiers architectes de Paris, prendrait suite d'affaires ou association dans une ville importante de préférence dans le Centre. Écrire aux bureaux du journal. Init. RM. 44

ON demande une personne au courant des calculs du bâtiment. Références sérieuses. S'ad. aux bureaux du Journal Init. G. C. N. 45

MAISONS RECOMMANDEES

A. DEMOLINS, 4, quai d'Occident, Lyon. Spécialité de travaux en ciment, carrelages, mosaïques en ciment.

Vve JANIN et FILS, Pierres de Villebois et Hauteville (Ain). Marbres de toute provenance Villebois (Ain). Paris, 14, rue Chaligny.

FÉLIX GAUDIN, Peintre Verrier. Cours Sablon, (Clermont-Ferrand).

A. DEFRANCE et C^{ie}, Carrelages Céramiques. Pont Ste-Maxence, (Oise).

LAMPE A GAZ intensive système Wenham 22, Chaussée d'Antin.

ZAMMARETTI Dughera et C^{ie} succ., 2, rue Rameau, Fumisterie, Chauffage et Ventilation.

LAMBERT, ingénieur-constructeur, 151, rue de Courcelles appareils chauffage, air, eau vapeur.

M. NOEL RUFFIER et C^{ie}, 44, rue de l'Est, Boulogne-sur-Seine, Sculpture, Terre cuite blanche orientale et faïences émaillées.

CLARK BUNNET et C^o, impasse Boileau Auteuil, fermeture roulante automatique en acier ondulé

BOULENGER carrelages céramiques.

DOULTON et Cie appareils sanitaires.

LORDEREAU Aîné, carreaux en faïences.

CH. CHAMPIGNEULLE Fils, de Paris et Cie, vitraux d'art.

LÖBNITZ, faïences architecturales.

RABOURDIN, écuries.

CHAMOIN, maroquinerie.

E. et P. SEE chauffage et ventilation.

MUSGRAVE et C^{ie}, Ecuries.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

BAINS DE MER

Billets d'Aller et Retour à Prix réduits valables du Vendredi au Lundi

De PARIS aux Gares suivantes		1 ^e classe	2 ^e cl.	De PARIS aux gares suivantes :		1 ^e classe	2 ^e cl.
		F.	F.			F.	F.
Dieppe Criel, Puys, Pourville, Berneval	30	22		Valognes (Saint-Vaast de la Hougue, Quineville).....	50	38	
Le Tréport.....	33	23	60	Cherbourg.....	55	42	
Cany (Veulettes, les Petites-Dalles), Saint-Valéry-en-Caux (Veules).....				Granville (Saint-Pair, Donville).....	50	38	
Le Havre (Sainte-Adresse Bruneval).....	33	24		Saint-Malo-Saint-Servan (Paramé-Dinard, St-Enogat, St-Lunaire, St-Briac).....	66	50	
Fécamp, Les Ifs (Yport, Etretat), Trouville-Deauville, Villers-s-Mer, Honfleur, Caen.....				Lamballe (Erquy - Val - André, la Garde-de St-Cast, Pléneuf).....			
Cabourg le Home-Varaville.....				St-Brieuc (Portrieux, St-Quay).....	68	51	
Dives, Beuzeval (Houlgate).....	37	27		Lannion (Perros-Guirec).....	79	59	
Luc-Lion-s-Mer Langrune (Prix pour le parcours total)				Morlaix (St-Jean-du-Doigt).....	81	61	
Saint-Aubin, Bernières... (Prix pour le parcours total)	38	28		Roscoff (Ile-de-Batz).....	85	64	
Courseulles, Ver-s-Mer... (Prix pour le parcours total)	40	30		Saint-Nazaire*.....	66	50	
Bayeux (Arromanches, Asnelles), etc.							
Coutances (Agon, Coutainville, Régnéville).....	57	44					
Isigny Grand-Camp, Sainte-Marie-du-Mont).....	44	33					

Départ du vendredi au dimanche — Toutefois, ces billets sont valables le Jeudi par les trains partant de Paris dès 6 h. 30 du soir. — Retour le dimanche et lundi seulement. — Les billets pour **St-Malo-Lamballe, St-Brieuc Lannion, Morlaix, Roscoff et St-Nazaire** sont valables, au retour, jusqu'au mardi inclus. — Les deux coupons d'un billet d'aller et retour ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne ; en conséquence, la vente et l'achat des coupons de retour sont interdits.

EAUX THERMALES

Bagnoles de l'Orne, par Briouze... 45 » 34 »
Forges-les-Eaux (Seine-Inférieure), 21 45 16 05

BÉTONS COIGNET B^{TES} S. G. D. G.

FRANÇOIS COIGNET ET C^{ie}
Société en commandite par actions. Capital : 350,000 fr.
Gérants : François COIGNET, invent. des bétons agglomérés.
Edmond COIGNET, ingénieur civil E. C. P.
PIERRES MOULÉES de TOUTE ESPÈCE
en Bétons Coignet
PERRONS ET BALUSTRADES
Carreaux mosaïques.
MOSAIQUES COIGNET
Incrustations de marbre et de granit. Breveté S. G. D. G.
BUSES et TUYAUX à emboîtement
CARREAUX STRIÉS pour cours et passages.
Exposition, Bureaux et Caisse.
PARIS. — 21, rue de Rome, 21. — PARIS

EDMOND COIGNET
Ingénieur civil E. C. P.
Entreprise
DE TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION D'USINES
CONSTRUCTIONS MONOLITHIQUES
en Bétons Coignet
Maçonneries ordinaires.
Égouts, Canalisations, Cuves de Gazomètre, Ponts, Viaducs, Murs de soutènement.
DALLAGES ÉCONOMIQUES, HOURDIS DE PLANCHER, MASSIFS DE MACHINES,
TRAVAUX DE CIMENT.
PARIS. — 98, rue Demours, 98 — PARIS

TAPISSERIE (Spécialité pour la)

SERRURERIE, CHARPENTE EN FER
NEVEU. Mètre verif. spéc., 212, boul. Voltaire
FERRURES SPÉCIALES POUR LES TAPISSIERS
L. VILLUIS, 49, rue de la Chaussée-d'Antin.
NI FROID NI AIR BOURRELETS JACCOUX
CALFEUTRAGE INV. 35, r. de l'Echiquier.
TRINGLES A TAPIS (Systèmes brevetés)
L. DOUMAUX, 9, rue Chabanais.

VIENT DE PARAÎTRE :

NOS MÉTIERS
A TRAVERS LES AGES

CURIOSITÉS DE L'ART DE LA CONSTRUCTION ET DE DIVERSES INDUSTRIES

Par François HUSSON

Rédacteur en chef du Recueil l'Echo des Chambres syndicales, journal officiel du groupe de l'Industrie et du Bâtiment.

1 volume in-12. — Prix 3. 50

Accompagner toute demande d'un mandat poste. — En vente aux bureaux du Journal, 17 rue Bonaparte.

APPAREILS SANITAIRES

DOULTON & C^{IE}

INGÉNIEURS SANITAIRES

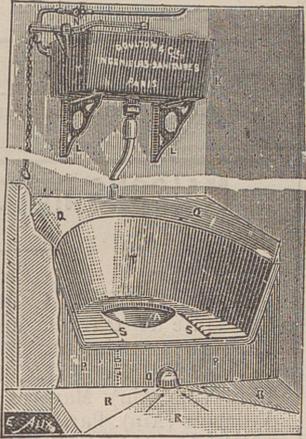
BUREAUX : 6, rue de Paradis, PARIS.

ATELIERS : 63, boulevard Bessières

PARIS 1878 — GRAND PRIX, DIPLOME D'HONNEUR

Appareil
DE
WATER--CLOSETS
POUR
LIEUX COMMUNS

Fonctionnant
par
la porte d'entrée



Appareil
DE
WATER--CLOSETS
POUR
LIEUX COMMUNS

Fonctionnant
avec
chaîne de tirage

LÉGENDE

A. Cuvette en grès à effet d'eau, avec siphon obturateur.	O. Grille en cuivre avec tube en plomb pour conduite d'urine.
J. Tuyau de décharge du réservoir.	P. Terrasson en plomb.
K. Réservoir de chasse à tirage.	Q. Face verticale en ardoise ou en verre.
L. Consoles en fonte.	R. Solins raccordant le siège en grès TSS au mur.
M. Chaîne de tirage.	T.S. Siège en grès émaillé bl. une seule pièce
N. Robinet d'arrêt, deux eaux.	

Manufactures Générale de Poteries.
Water-Closets, Latrines, Urinoirs, Siphons à chasses automatiques, Tuyaux, Siphons, Regards, Caniveaux, etc. Eviers, Toilettes, Postes d'eau, etc. Chauffe-Bains instantanés, Filtres.

ATELIERS, 63, Boulevard Bessières

PHOTOGRAPHIE

SPECIALÉ

POUR MM. LES ARCHITECTES

Reproduction de façades et intérieurs d'après nature

Reproduction à l'échelle exacte de plans et dessins

Photogravure typographique
Photolithographie

FERNIQUE

31, Rue de Fleurus
PARIS

Chevalier Légion d'honneur. Méd. Argent. Paris 1878
Méd. Or, Anvers 1885. Diplôme d'honneur, Paris 1885

BREVETS D'INVENTION
(France Etranger)
Marques de Fabrique, Procès en contrefaçon, etc.

CASALONGA
Ingénieur-Conseil
(depuis 1867)
PARIS
15, r. des Halles, 15
Propriété-Directe (depuis 1878) du Journal (25 fr. par an) LA

CHRONIQUE INDUSTRIELLE
DESSINS & GRAVURES SUR BOIS. CLICHÉS
Guides de l'Inventeur en chaque pays (2 fr. par Guide)

MOSAÏQUES

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SURFONDOR
Figures et ornements pour décorations murales, vitres, plafonds, etc.

DÉCORATION EN EMAUX ET DALLAGES

du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;
ANC^{NE} MAISON MAZZIOLI, DEL-TURCO
1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS

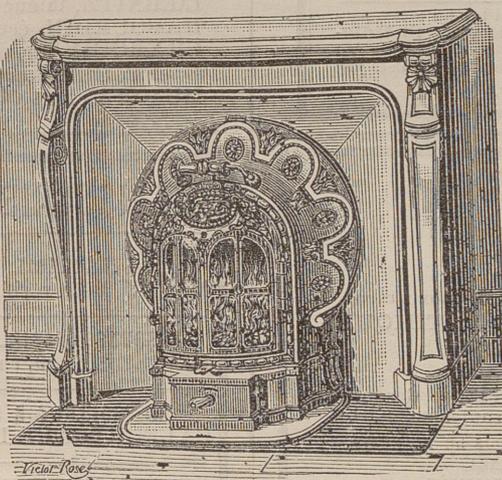
A. ZANUSSI, EX-REPRESENTANT, SUCC^R
Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

LA SALAMANDRE

Cette cheminée élégante est supérieure à tous les autres appareils roulants à cause de son mode de réglage.

La clé sur le tuyau de fumée est supprimée, le réglage se fait par l'entrée d'air, de sorte que cet appareil est le plus hygiénique que l'on ait fait.

La ventouse est utilisée pour ventiler sans rien déranger aux dispositions existantes.



CHEMINÉE ROULANTE

A
FEU VISIBLE

Se charge
toutes les 24 heures

DEPENSE
30 centimes par jour

SE PLACE
DEVANT TOUTES CHEMINÉES

PRIX :
100 FRANCS

81, rue Richelieu
En face la Bourse)

SERRURERIE D'ART

SERRES

Installations COMPLÈTES
Vitrerie, Peinture, Chauffage

MARQUISES, VERANDAHS, JARDINS D'HIVER, CHASSIS DE COUCHES, CHEMILS, GRILLES, ESPALIERS, FILS DE FER ET RAIDISSEURS

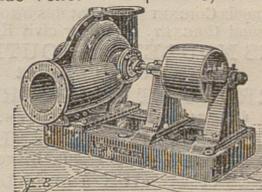
GRILLAGES de toutes Sortes depuis... **0^m 28 le Mètre**
Envoi franco de l'Album sur demande.

E. BEUZELIN & C^o, 17, r. de Châteaudun, Paris

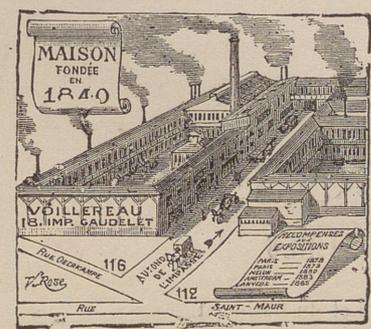
POMPES CENTRIFUGES

L. NEUT & C^{IE}

PARIS 66, rue Claude-Vellefaux | LILLE 69, rue de Wazemmes.



Manufactures en général — Travaux d'épuisement
irrigations, dessèchements — Submersion des vignes
COMMISSION EXPORTATION — Envoi franco du Catalogue.



AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

VOILLEREAU

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDELET (Rue Oberkampf). — PARIS.
TELEPHONE. BUREAU D